

COMMUNE DE MONTREUX
Séance du 4 septembre 2013

Présidente : Mme Irina GOTE
Secrétaire : Mme Charlotte CHEVALLIER
Scrutateurs : Mme Patricia VOUILLOZ
M. Pablo MENZI
Huissier : M. Jean-Michel TALON

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués ce mercredi 4 septembre 2013 à 20 h 00, au Montreux Music & Convention Centre, Grand-Rue 95 à Montreux.

L'ordre du jour est le suivant:

0 Préambule

1 Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2013

2 Nomination d'un membre à la Commission de Gestion en remplacement de Mme Irina Gote (soc) démissionnaire

3 Communication du Bureau notamment sur :

- 3.1 sur la composition de la commission chargée d'étudier le préavis, *déposé par la voie de l'urgence au sens de l'art. 80 RRCOM*, relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 90'000.- au maximum pour financer l'étude d'un projet de déchèterie communale.

4 Correspondance

5 Communications de la Municipalité

6 Motions, postulats et interpellations déposés

- 6bis Préavis No 19/2013, déposé par la voie de l'urgence au sens de l'art. 80 RRCOM, relatif à l'octroi d'un crédit de Fr. 90'000.- pour financer l'étude d'un projet de déchèterie communale. (Date de la commission : le lundi 26 août 2013 à 19 h. 00 au Centre de la voirie, route de Brent 6 à Chailly) ;

7 Rapports des commissions:

- 7.1 sur le préavis No 13/2013 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 195'000.- au maximum pour l'acquisition d'un

- logiciel de gestion du temps (rapp. : O. Raduljica) ;
- 7.2 sur le préavis No 14/2013 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 11'500'000.- au maximum pour la réalisation d'un parking souterrain sous le Parc Donner et le réaménagement de la surface en zone de détente et de jeux (rapp. : J.-M. Forclaz). (Ce document sera transmis ultérieurement par courrier électronique) ;
- 7.3 sur le préavis No 15/2013 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 137'000.- au maximum, sous déduction d'une éventuelle participation de la Fondation de la Ville de Montreux pour l'équipement touristique, pour l'acquisition et l'exploitation d'une patinoire synthétique (rapp. : M. Y. Kundert) ;
- 7.4 sur le préavis No 19/2013, **déposé par la voie de l'urgence au sens de l'art. 80 RRCOM**, relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 90'000.- au maximum pour financer l'étude d'un projet de déchèterie communale (rapp. : Mme S. Leyvraz). (Ce document sera transmis ultérieurement par courrier électronique) ;
- 7.5 sur le rapport No 12/2013 en réponse à la motion de M. Olivier Mark, prise en considération le 23 février 2005, « Mise en œuvre de mesures simples et concrètes afin d'augmenter la visibilité des participations montreusiennes au sein des organisations intercommunales » – au postulat de M. Alain Imhof, pris en considération le 19 mai 2010, sur les mesures permettant de garantir à la population l'utilisation de la piscine du Casino – à la pétition de M. Cédric Guichard & consorts, prise en considération le 1er septembre 2010, en faveur de la préservation de Glion contre l'extension de l'école hôtelière GIHE – au postulat de M. Olivier Mark, pris en considération le 1er septembre 2010, « En cas d'arrêt des activités de l'abattoir intercommunal, comment Montreux pourrait contribuer à réaffecter les installations et valoriser le quartier concerné » – au postulat de Mme Jocelyne Bouquet, pris en considération le 8 décembre 2010, « Afin d'assurer la qualité de vie à Chernex, réalisons la zone 30 km/h (et même 20 km/h aux endroits sensibles) maintenant et trouvons des solutions pour garantir la sécurité des piétons et le parcage des voitures (rapp. : Mme C. Buchet) ;
- 7.6 sur le rapport No 16/2013 en réponse à la motion transformée en postulat de M. Jean-Marc FORCLAZ, intitulée: « Pour permettre la vente des terrains industriels de la Foge » (rapp. : M. E. Gétaz) ;
- 7.7 sur le postulat de M. P. Aubort « Pour l'amélioration de la promotion des associations bénévoles proposant des activités destinées aux jeunes » (rapp. Mme S. Leyvraz).

8 Préavis de la Municipalité:

- 8.1 No 17/2013 relatif à l'approbation de la convention de dissolution des fractions de communes des Planches et de Sâles, Chêne et Crin et du projet de concession partielle de distribution d'eau à l'Association du Service des Eaux du Maralley (SEM). (Date de la commission : le jeudi 19 septembre 2013 à 19 h.00 à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux) ;

- 8.2 No 18/2013 relatif à la révision du règlement communal sur la gestion des déchets et à l'introduction du principe de causalité sous forme de taxe au sac; à la réponse au postulat du 2 février 2011 de M. Olivier Mark "Combattons le "littering" à la source, pour que Montreux reste propre en toutes circonstances"; à la demande d'un crédit d'investissement de Fr. 820'000.- pour couvrir les frais de mise en œuvre de la taxe au sac. (Date de la commission : le jeudi 5 septembre 2013 à 19 h. 00 au Centre de la voirie, route de Brent 6 à Chailly) ;
- 8.3 No 20/2013 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 90'000.- au maximum pour le remplacement de l'éclairage intérieur des trois niveaux du parking du Marché. (Date de la commission : le mercredi 18 septembre 2013 à 20 h. 00, rue du Temple 11 à Montreux) ;
- 8.4 No 21/2013 relatif à l'octroi d'une subvention de Fr. 180'000.- en faveur de l'organisation des championnats d'Europe d'escrime en 2015 à Montreux. (Date de la commission : le mardi 17 septembre 2013 à 20 h. 00, rue du Temple 11 à Montreux) ;
- 8.5 No 22/2013 relatif à l'adoption du projet de réaménagement routier, route de La Saussaz - RC 737. (Date de la commission : le mardi 10 septembre 2013 à 19 h. 00, rue du Temple 11 à Montreux) ;
- 8.6 No 23/2013 relatif à l'adoption du plan partiel d'affectation (PPA) "La Saussaz Ouest". (Date de la commission : le mardi 10 septembre 2013 à 19 h. 00, rue du Temple 11 à Montreux).

9 Développement des motions et postulats :

- 9.1 Motion de M. Ch. Privet pour un correctif budgétaire en vue d'optimisation du programme communal d'information par panneau lumineux.

10 Développement des interpellations et réponses de la Municipalité

11 Autres objets s'il y a lieu

Madame la Présidente Irina Gote déclare ouverte la séance du Conseil communal du 4 septembre 2013.

Elle a le plaisir et l'honneur de saluer l'assemblée et, conformément à l'article 68 alinéa 3 de notre Règlement, elle implore la bénédiction de Dieu sur nos travaux en préambule aux Conseils de cette année politique.

Elle salue également la Municipalité, Madame la Secrétaire municipale, les membres du Bureau et notre huissier, les représentants des médias qu'elle remercie de donner de nos débats un écho rigoureux et objectif et le public qui nous fait l'amitié d'assister à nos travaux.

Enfin, au nom du Conseil communal, elle invite Monsieur le Conseiller Florian Despond, à donner lecture de l'éloge funèbre en l'honneur de notre cher et regretté collègue Pierre-Yves Nicoulaz Junior, qui nous a quittés le 18 août dernier, de manière brutale et inattendue et dans la fleur de l'âge. Mme la Présidente adresse ses plus sincères condoléances à la famille et aux proches de M. Pierre-Yves Nicoulaz Junior, ainsi qu'aux membres du groupe PLR, et donne la parole à M. Florian Despond.

Monsieur Florian Despond donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames Messieurs les Municipaux, Mesdames Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,

Pierre-Yves Nicoulaz nous a brutalement quittés le 18 août 2013 à l'âge de 24 ans. Entré en 2011 au sein de ce Conseil en même temps que moi, Pierre-Yves était ambitieux et atypique, Pierre-Yves marquait les esprits. Son engagement pour la commune et le monde associatif était remarquable, il était de notre parti mais de toutes les parties.... Son sens de l'humour, sa joie de vivre, et sa grande gueule le rendait attachant, il restera à jamais dans nos mémoires...

Son départ est à prendre comme une leçon de vie, très cher payée, mais une leçon de vie...

Le vide que laisse Pierre-Yves est aussi grand que la place qu'il prenait... Sa cérémonie d'adieu en a témoigné.

Je profite également d'avoir la parole pour vous remercier au nom de l'association Orgiride et moi-même, pour vos innombrables messages de soutien qui nous ont aidés à traverser cette épreuve. Merci ».

Mme la Présidente Irina Gote invite l'assemblée à se lever, afin d'observer une minute de silence en l'honneur de notre regretté collègue, ainsi qu'en la mémoire de Mme Livia Büla, Présidente de notre Conseil en 1977 et dont le décès est également survenu durant l'été.

En ce qui concerne l'assermentation d'un nouveau Conseiller communal PLR, d'entente avec le groupe, et afin d'honorer la mémoire de M. Nicoulaz, un membre du groupe PLR sera assermenté au prochain Conseil.

L'assemblée a été convoquée dans les délais légaux et tous ont reçu l'ordre du jour ainsi que les documents nécessaires au bon déroulement de notre séance, en application des articles 64 à 66 de notre Règlement.

Mme la Présidente invite celles et ceux qui auraient oublié de signer la liste de présence de venir le faire rapidement auprès de l'huissier.

Présence: 82 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Ont fait excuser leur absence: MM. Jean-Richard Bays, Florian Chiaradia, Yves Cornaro, Jean-Marc Forclaz, Patrick Grognuz, Nicolas Gudet, Jorge José, Daniel

Manzini, Gilles Marco, Mathias Och, Michel Posternak, Domenico Silleri, Christian Vernier.

N'ont pas fait excuser leur absence: MM. Mario Di Sessa, Gian Franco La Rosa, Cyril Pabst, Edgar Schneider.

Toutes et tous ont lu l'ordre du jour de cette séance et par conséquent on va s'efforcer de terminer avant minuit. Mme la Présidente invite donc expressément les Conseillères et Conseillers à être concis dans leurs interventions.

0 PRÉAMBULE

Madame la Présidente Irina Gote donne lecture de son intervention :

« Mesdames, Messieurs,

En ce début d'année politique, je souhaite vous faire part de l'émotion et de l'honneur que je ressens à assumer les tâches présidentielles. J'ai déjà eu l'occasion de constater qu'elles sont diverses et variées et je tenais à vous remercier pour l'immense plaisir que j'en retiens. Je m'efforcerai, comme le dit le serment que nous avons toutes et tous prêté « de remplir avec intégrité et exactitude » cette fonction.

Je compte sur chacune et chacun d'entre vous pour placer nos débats sous l'égide du respect mutuel et je vous prie de garder à l'esprit qu'ici, nous ne discutons et n'opposons que des idées et non des personnes. Je vous remercie de le comprendre.

Toujours en préambule à nos débats, je souhaiterais encore vous signaler un point qui est important à mes yeux et pour lequel je compte mettre un accent durant mon année de présidence.

Comme vous avez pu le lire, dans le dernier numéro du « Vivre à Montreux », je souhaiterais développer un projet plus personnel, en rapport avec mes origines étrangères. Montreux est une commune où 147 nationalités différentes se côtoient et je trouve que cet intéressant mélange est une richesse incroyable ! Ainsi en collaboration avec la Commission consultative pour la cohésion sociale et l'intégration, je souhaite vous concocter un programme spécial, pour une des séances du Conseil Communal. Je vous tiendrais informés de l'avancée de ce projet.

Enfin, comme vous avez peut-être pu le constater, la présentation du document Ordre du jour a été modifiée. Il m'a semblé important d'actualiser la mise en page qui paraissait quelque peu désuète. De plus, il m'a paru important que le numéro du préavis puisse figurer comme première information, car grâce au site internet du Conseil, en connaissant le numéro d'un préavis il est très aisé de le retrouver avec le moteur de recherche. Comme nous avons également eu un certain nombre de nouveaux conseillères et conseillers, j'ai également pensé que c'était important d'y faire figurer l'adresse de la salle de réunion, lors de la tenue de la commission. Je tiens par conséquent à remercier pour la réalisation et ses idées, Mme Corinne Millasson, de l'Administration Générale.

En dernier lieu je souhaite apporter une modification à l'ordre du jour. Ainsi j'aimerais y introduire un point 6bis afin d'y traiter le point 8.3 préavis 19/2013, déposé par la voie de l'urgence au sens de l'article 80 RRCOM, relatif à l'octroi d'un crédit de FR. 90'000.- pour financer l'étude d'un projet de déchèterie communale. Puisqu'il faut tout d'abord se prononcer sur l'urgence. Par conséquent la numérotation changera à la fin, le point 8.4 devient 8.3, et ainsi de suite ».

Mme la Présidente prie ceux qui acceptent l'ordre du jour tel que modifié le fassent en levant la main. L'ordre du jour, tel que modifié, est accepté à l'unanimité.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 JUIN 2013

La discussion est ouverte.

M. Olivier Gfeller, page 15, 5^{ème} paragraphe, 2^{ème} phrase, il faut lire : « M. Gfeller répond par l'affirmative, mais le Conseil communal ne peut amender le bilan ! »

Tel que modifié le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Mme la Présidente remercie votre secrétaire.

2. NOMINATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DE GESTION EN REMPLACEMENT DE MME IRINA GOTE (SOC) DÉMISSIONNAIRE

Mme la Présidente donnera lecture de la lettre de démission au point 4 « Correspondance ».

Elle attend des propositions.

Au nom du groupe socialiste Mme Sabine Leyvraz propose la candidature de M. Claudio Mammarella.

Il n'y a pas d'autres candidatures.

C'est à main levée et à l'unanimité que M. Claudio Mammarella est élu membre de la Commission de Gestion.

Applaudissements de l'assemblée.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

3.1 sur la composition de la commission chargée d'étudier le préavis, *déposé par la voie de l'urgence au sens de l'art. 80 RRCOM*, relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 90'000.- au maximum pour financer l'étude d'un projet de déchèterie communale.

A ce stade de l'ordre du jour, Mme la Présidente communique uniquement les noms des membres qui ont déjà siégé dans la commission. On y reviendra dans quelques minutes pour le préavis.

La commission suivante a étudié ce préavis :

Présidence SOC : Mme Sabine Leyvraz

Membres : MM. Patrick Aubort, Christian Bécherraz, Olivier Blanc, René Chevalley, Michel Granato, Yanick Hess, Olivier Raduljica, Alexandre Staeger, Lionel Winkler.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Il y a une deuxième communication du bureau.

Toutes et tous ont reçu en annexe, une communication du bureau relative au projet du règlement du Conseil communal, suite à l'entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2013 de la modification de la loi sur les communes (LC). Ce que Mme la Présidente peut rajouter, c'est que la semaine prochaine elle va prendre contact avec les Présidents de partis et les Présidentes et Présidents de groupes, les Membres de la CCO, ainsi que les membres du Bureau afin de fixer le calendrier des séances de travail pour la consultation.

La discussion est ouverte sur cette deuxième communication. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Mme la Présidente a également une communication à transmettre en sa qualité de Présidente. Lors de la dernière séance de la Commission Communication et Organisation du Conseil communal, qui a eu lieu le 11 juillet dernier, Mme Catherine Buchet Bulliard a été nommée Présidente de la dite commission. Mme la Présidente Irina Gote lui souhaite d'ores et déjà plein succès dans cette nouvelle fonction.

Applaudissements de l'assemblée.

Il n'y a pas d'autres communications.

4. CORRESPONDANCE

A cause de la pause estivale, les courriers sont nombreux. Ainsi, Mme la Présidente a reçu, à ce jour, 5 correspondances, au titre de Présidente du Conseil, ainsi que 8 où elle est citée en copie. Elle en fait part, en indiquant la façon dont elles seront traitées.

Mme la Présidente a reçu les lettres de démission suivantes :

- celle de Mme Irina Gote, adressée à M. Olivier Blanc, Président du Conseil, au moment de la rédaction de la lettre, et dont elle donne lecture comme promis au point 2 de l'ordre du jour,
- celle de M. Nicolas Gudet dont elle donne lecture.

M. Nicolas Gudet sera remplacé lors de la prochaine séance du Conseil, soit le 2 octobre 2013.

Mme la Présidente a ensuite reçu un courrier de remerciements de la part de L'Association Suisse des locataires (ASLOCA) section de Montreux-Est Vaudois, suite au versement de la subvention annuelle.

Le courrier suivant émane de la Société Villageoise de Brent et environs et elle en donne lecture.

La lettre suivante émane de M. Pierre Calame qui se plaint des déprédations en Ville de Montreux, suite à chaque concert qui se produit au NED. Il conclut son courrier en disant, Mme la Présidente cite : « Il est temps de prendre conscience de cette réalité et de donner des solutions pour répondre efficacement à ce problème », fin de la citation.

Ces 5 lettres seront annexées au procès-verbal de cette séance.

Mme la Présidente a reçu 8 courriers dont l'unicité de leur contenu l'a encouragée à les traiter simultanément. Elle précise qu'ils lui ont été adressés en copie, et que le destinataire initial est Monsieur le Chef du Département de la Santé. Dès lors ils ne seront pas annexés au procès-verbal. Tout Conseiller ou Conseillère qui souhaite en prendre connaissance peut venir vers elle à la fin de la séance afin de les consulter. Il s'agit de copies de courriers de Mme Mary Chabloz, MM Alain Jeanmonod, Jacques Girardet, Gilbert Talon, André Chevalier, Roger Bohnenblust, M. et Mme Marc et Germaine Brousoz, M. et Mme Philippe Ogay, qui se plaignent de l'attitude de certains résidents de l'établissement Alexandra à Chernex.

Et enfin, Mme la Présidente a reçu 3 lettres qui lui sont adressées personnellement et plusieurs où elle est en copie, de la part de M. le Conseiller communal Gilles Marco. Comme vous les avez toutes et tous reçues, elle n'en donne pas lecture.

De plus, comme ces lettres contiennent des propos parfois calomnieux, elles ne seront pas jointes au procès-verbal.

5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Les membres du Conseil ont reçu deux communications écrites de la Municipalité:

- Communication relative aux violents orages et pluies des 28 et 29 juillet 2013.
- Communication relative à l'abandon des études en cours pour la réalisation d'un édicule public à Glion.

La Municipalité n'a pas d'autres communications.

6 MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

Deux postulats et deux interpellations ont été déposés sur le bureau de Mme la Présidente.

- M. Yves Laurent Kundert a déposé un postulat intitulé « Branché sur le futur... ».
- M. Laurent Demartini a déposé un postulat intitulé « Pour des installations sportives d'importance régionale sur la Riviera ».

Ces postulats seront développés lors de notre prochain Conseil.

Les interpellations seront développées au point 10 de l'ordre du jour.

Comme annoncé en début de séance et accepté par votre assemblée le point 8.3 devient le point 6 bis. Mme la Présidente Irina Gote en donne lecture :

6bis Préavis No 19/2013, déposé par la voie de l'urgence au sens de l'art. 80 RRCOM, relatif à l'octroi d'un crédit de Fr. 90'000.- pour financer l'étude d'un projet de déchèterie communale. (Date de la commission : le lundi 26 août 2013 à 19 h. 00 au Centre de la voirie, route de Brent 6 à Chailly) ;

A ce stade de la discussion, on est au moment du dépôt du préavis municipal. Le Règlement du Conseil ne prévoit pas automatiquement un vote relatif à l'urgence. Toutefois, Mme la Présidente va ouvrir la discussion sur l'urgence et ensuite elle passera au vote.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Le Conseil communal de Montreux accepte l'urgence à une forte majorité.

La discussion générale sur le préavis est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

7. RAPPORT DES COMMISSIONS :

7.1 sur le préavis No 13/2013 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 195'000.- au maximum pour l'acquisition d'un logiciel de gestion du temps (Rapp. : M. O. Raduljica)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Christian Bécherraz donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Etant membre de la Commission de Gestion je ne peux que féliciter la Municipalité pour la célérité de la mise en œuvre de ce projet moderne de gestion du temps pour le personnel, qui fait suite, comme il est dit dans le rapport de la commission, à un vœu de la Cogest de cette année.

Le parti socialiste donne son appui sans restriction à cet achat indispensable au bon fonctionnement d'une commune au 21^{ème} siècle ».

La discussion continue.

M. Raphaël Tanner donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues, Voilà un préavis essentiel dans l'amélioration des services de notre commune.

La gestion des temps est un outil indispensable à toute grande entité publique ou privée.

Elle permet une simplification des procédures dans le domaine de la collecte des heures des employés communaux et de l'utilisation de ces données par les ressources humaines.

Le groupe UDC est satisfait de la transparence de la Municipalité quant au choix du logiciel. La solution retenue permettra, à n'en pas douter, de simplifier les processus de gestion des temps, et offrira également des informations en temps réels aux employés communaux, notamment dans le décompte des heures supplémentaires et des vacances.

Nous veillerons par contre à ce que le forfait de maintenance n'explose pas durant les années futures ainsi qu'au respect du budget global de mise en place.

Le groupe UDC soutiendra donc ce préavis et vous demande d'en faire de même ».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Olivier Raduljica, Président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission vous prie, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 13/2013 de la Municipalité du 7 juin 2013 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 195'000.- au maximum pour l'acquisition et l'exploitation d'un logiciel de gestion du temps,

ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les investissements décrits dans le présent préavis ;

2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 195'000.- au maximum à imputer au compte du Bilan 9146 *Mobilier, Machines et véhicules à amortir* ;
3. d'amortir sur 5 ans au maximum le montant de CHF 195'000.- au travers du compte 202.3313 ;
4. de couvrir cet investissement par les fonds disponibles en trésorerie ;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité moins 1 abstention.

7.2 sur le préavis No 14/2013 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 11'500'000.- au maximum pour la réalisation d'un parking souterrain sous le Parc Donner et le réaménagement de la surface en zone de détente et de jeux (rapp. : M. J.-M. Forclaz)

Le présent rapport a été transmis aux Conseillères et aux Conseillers sous format électronique et il y également des exemplaires à disposition, sous forme papier, à l'entrée de la salle.

M. le Président rapporteur Jean-Marc Forclaz s'étant excusé pour cette séance, c'est M. Bernard Gret qui le remplace.

Mme la Présidente déclare qu'elle a reçu un amendement de la part de M. Franco Meichtry, mais elle va d'abord ouvrir la discussion générale relative au rapport, et ensuite elle passera à la discussion de détail par rapport à l'amendement.

La discussion générale est ouverte.

M. Bernard Schmid donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le groupe PLR salue la finalisation du projet de réalisation d'un parking souterrain sous le Parc Donner. Ce projet s'inscrit dans la volonté affirmée par la Municipalité dans son programme de législature de procéder à des investissements d'envergure, au bénéfice de la population montreuusienne.

Le parking proposé répond en effet à un réel besoin. Le déficit de places de parc dans le quartier des Planches étant un mal chronique. Par ailleurs, la réalisation du développement "Harmony" sur l'ancienne parcelle Corbaz, promet quant à elle une augmentation des besoins en places de parc dans ce quartier. La réalisation de ce parking est donc plus que bienvenue.

La solution proposée nous apparaît à ce titre satisfaisante et élégante, puisqu'elle permet également de rendre le parc Donner aux enfants.

Avec cette nouvelle infrastructure, faisant suite au lancement du chantier de la maison de quartier de Clarens, ce sont désormais deux des huit projets majeurs annoncés qui se voient concrétisés. Le PLR se réjouit de cette nouvelle dynamique positive et espère que celle-ci perdurera lors des prochaines années afin de rattraper

les retards passés et doter à nouveau notre commune des infrastructures adéquates, répondant aux besoins des Montreusiens et assurant le dynamisme futur de la commune.

Le groupe PLR vous recommande donc d'approuver ce préavis ».

La discussion continue.

M. Vincent Tschopp déclare que Montreux Libre salue la réalisation de ce projet, mais se demande quelles mesures ont été prises ou seront prises afin de garantir l'utilisation de ces box comme garages et non comme lieu d'entreposage de matériel divers ou de bricolage et qu'à terme, les véhicules de ces locataires se retrouvent sur le domaine public ?

La discussion continue.

Mme Catherine Buchet Bulliard donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Fr. 11'500'000.- pour un parc avec un parking souterrain, le groupe UDC s'est demandé s'il rêvait lorsqu'il a découvert le préavis. Mon intervention se fera sur la partie portant sur des considérations d'ordre général et plutôt personnelles, la partie concernant les coûts des travaux sera faite par mon collègue Franco Meichtry, avec le dépôt d'un amendement.

Après lecture de celui-ci, tellement parfait, et les images parcourues, la première image qui m'est venue fut celle d'un parc de luxe. Puis suivit ma première question : « Quelle genre de femme faisait partie de la formation du jury ? », élargie par la deuxième question : « Avons-nous réellement besoin de tout cela ? »

En règle générale, une place de jeux est utilisée majoritairement par des mamans et d'expérience, elles savent comment et avec quoi jouent leurs enfants. Moi-même, maman de 4 enfants, je les ai souvent occupées (et je les occupe encore avec mon petit-fils) et je peux vous dire, qu'elles soient simples, sophistiquées, sobres, composées avec un nombre inégal de jeux, ils ont toujours pu s'y amuser. Quelques fois avec des feuilles... des cailloux... d'autres enfants... Je viens justement aujourd'hui de recevoir une photo d'un parc de jeux en Turquie, et j'y ai vu un enfant qui s'amusait avec presque rien.

Revenons à ma première question : non !!! Aucune femme dans ce comité d'évaluation – mais 8 hommes. Bien sûr, vous allez me rétorquer qu'au niveau technique cela n'était pas simple et je le concède, vous pouvez rajouter que des études ont répondu à ces questions, que vous savez ce qui est tendance, etc.

Si je reprends les critères de jugement, un me paraît particulièrement important pour ce public cible dont je parle, c'est la « qualité de l'accueil et du confort de l'espace public ». Qui mieux que des citoyens fréquentant ces lieux habituellement peuvent nous apporter une réponse différenciée. Je reste persuadée que nous aurions pu faire plus simple et moins cher, car Fr. 495'000.- pour des équipements ludiques, je trouve que cela reste exagéré. Je ne peux bien sûr pas calculer la part des travaux et des coûts liés à l'installation de ces infrastructures, mais je suis réellement dubitative.

Alors mes 2 questions ont trouvé réponse : 8 hommes, dont je ne remets absolument pas en doute leurs compétences métiers, ont retenu un magnifique projet, l'ont sensiblement adapté, pour un coût total de près de 12 millions.

Une question reste toutefois ouverte dont notre commissaire n'a pu nous donner réponse : pour l'évacuation des déchets, système Molok, nous souhaiterions savoir s'il y a un emplacement prévu hors route (av. des Planches) pour le camion ou si ce dernier restera et encombrera l'Av. des Planches ? Si le Municipal en charge de ce dossier pouvait me répondre, j'en serai fort satisfaite.

Je vous remercie pour votre écoute qui ne demandait que votre attention ! »

La discussion continue.

M. le Municipal Caleb Walther s'excuse de ne pas avoir de réponse définitive à cette question, mais il lui semble que c'est très probablement un camion qui doit s'arrêter sur la route. Comme c'est un système "Molok" avec une pince, cela prend peut-être 2 ou 3 minutes. C'est quelque chose que l'on essaie d'éviter, mais par exemple à la Corsaz, où cela se passe ainsi, cela bloque un peu la circulation. Mais si l'on doit prévoir un emplacement qui permet l'accès d'un véhicule quand même assez lourd, cela engendre des frais supplémentaires et des contraintes au niveau de l'aménagement et de l'optimisation de la surface, et c'est très compliqué.

La parole n'est plus demandée. La discussion générale est close. Mme la Présidente Irina Gote invite M. Franco Meichtry à présenter son amendement.

M. Franco Meichtry donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Ce projet de parking souterrain et de surface en zone de détente et de jeux sont parfaits, le fruit d'une étude sérieuse et poussée, rien n'a été oublié.

Par contre notre Conseil doit s'engager ce soir sur un montant de Fr. 11'500'000.— représentant le coût total des travaux.

Après étude du coût des travaux en position 7, on peut sans peine penser que ces travaux sont surestimés, même en comptant la réserve pour imprévus de 5% conforme à la loi sur les communes.

D'expériences au sein de ce Conseil et les cas sont fréquents, foi d'un membre de la Commission de gestion, de nombreux problèmes en cours de chantier, plus-values, modifications, hausses, surprises, imprévus et j'en passe, nous amènent ce soir à demander des garanties financières et techniques pour l'exécution de ces travaux.

Ce projet attend notre aval pour passer à l'adjudication des travaux et c'est là que cet amendement prend effet en consistant à :

Une mise au concours pour la réalisation de tout ou partie de ces travaux auprès de plusieurs entreprises générales.

Une offre globale et forfaitaire sera demandée en entreprise générale. Cette offre doit nous garantir les prix, les délais et les solutions techniques ou variantes y relatives.

Pour le cas où cet amendement est accepté, une communication au Conseil pour information sera faite, afin de connaître le montant des travaux à adjuger en comparaison des coûts des travaux sous position 7 de ce préavis.

C'est la seule manière de faire à ma connaissance pour garantir l'engagement financier du Conseil et nous vous demandons de soutenir cet amendement. Je vous en remercie par avance ».

Mme la Présidente demande à M. Meichtry de préciser quel point des conclusions il souhaite amender ? En effet, dans le texte qu'elle a reçu de Monsieur le Conseiller, la teneur de l'amendement ne ressort pas clairement. Dès lors, quelle est la formulation exacte de son amendement ? Quand on amende, on amende un point des conclusions. Est-ce qu'il faut rajouter un point 7 ou modifier un des points existants ?

M. Franco Meichtry déclare que l'on peut rajouter : « Demander une mise au concours pour la réalisation de tout ou partie de ces travaux auprès de plusieurs entreprises générales ». Il faut donc créer un point 7.

La discussion est ouverte sur cet amendement, à savoir de créer un point 7 aux conclusions du préavis et qui aurait la teneur suivante : « Demander une mise au concours pour la réalisation de tout ou partie de ces travaux auprès de plusieurs entreprises générales ».

M. Yanick Hess déclare que par rapport à l'amendement déposé, il semble que le but est d'éviter de dépasser la somme de Fr. 11'500'000.-, mais comme il s'agit d'un préavis, on ne peut pas dépasser cette somme, sinon la Municipalité doit revenir avec un préavis complémentaire.

Donc M. Yanick Hess ne voit pas le but du dépôt de cet amendement et demande si M. Franco Meichtry peut lui donner des précisions.

M. Franco Meichtry déclare que cet amendement demande une mise au concours de tous les travaux. Aujourd'hui on a les quantitatifs, les libellés, etc. Il est très facile de demander une mise au concours. Cette mise au concours ne peut faire que baisser les prix. On a des solutions d'entreprises, des variantes et on met en concurrence des entreprises générales.

Le but de cet amendement est noté à l'avant dernier paragraphe : « Pour le cas où cet amendement est accepté, une communication au Conseil pour information sera faite, afin de connaître le montant des travaux à adjuger en comparaison des coûts des travaux sous position 7 de ce préavis ». Donc dans le préavis on a, au chapitre 7, le coût des travaux de Fr. 11'500'000.-. La proposition de ce soir est de mettre en concurrence ces travaux auprès d'entreprises générales, pour faire baisser le coût des travaux, et non seulement pour les faire baisser, mais pour pouvoir bloquer les délais forfaitairement et surtout pour essayer de trouver des solutions techniques pour faire baisser les prix.

Cet amendement ne peut que faire baisser les prix. Il n'est pas question de discuter, si à tout hasard, on pourrait arriver au-dessus de Fr. 11'500'000.-, cela étonnerait beaucoup M. Franco Meichtry, mais cela vaut la peine de mettre en soumission.

M. le Municipal Alain Feissli, avant de rentrer dans de grandes considérations, tient à rappeler un certain nombre d'éléments, sur cet amendement à proprement parlé, puisque c'est de cela qu'il est débattu en ce moment.

Sans se prononcer formellement sur la forme et sur le fond quant à la recevabilité ou non de cet amendement, M. Alain Feissli a envie de dire à M. Franco Meichtry qu'il enfonce une porte ouverte, et M. Feissli finalement tient à expliquer au Conseil pourquoi cette porte est ouverte. Aujourd'hui l'ensemble du montant des coûts – et cela ressort très bien du rapport de la commission – ces coûts ont été établis sur la base de 60% de soumissions rentrées, de 30% de demandes d'offres et il subsiste 10% en estimation.

Donc on voit effectivement, qu'il y a une marge de manœuvre qui existe encore aujourd'hui et c'est éventuellement sur le 10% non connu. Pour le surplus, M. le Municipal Alain Feissli aimerait quand même rappeler que ce projet a subi l'ensemble des démarches "marché public" et que naturellement la Municipalité procédera suivant les prochains appels d'offres aux adjudications conformément au dit "marché public", donc c'est là que l'amendement enfonce une porte ouverte puisqu'il demande une mise au concours, ce qui est naturellement fait en terme de procédure "marché public".

La discussion continue.

M. Emmanuel Gétaz pense que nous sommes tous attentifs au fait que l'on ne doit pas dépenser plus d'argent que nécessaire pour ce type de construction. D'ailleurs nous sommes tous attentifs aux finances de la commune. Néanmoins il pense qu'il y a deux problèmes à la proposition de M. Franco Meichtry.

Tout d'abord, il stipule clairement que ce processus de mise au concours serait limité aux entreprises générales. C'est une forme juridique tout à fait claire. C'est une entreprise qui prend la responsabilité de l'ensemble des travaux, des délais et des finances. Il y a un pré-supposé qui dirait, selon lui, que l'on aurait par conséquent des prix qui seraient bloqués, dans tous les cas ceci est faux.

M. Gétaz rappelle que les entreprises générales ont des contrats extrêmement compliqués, qui leur permettent de rajouter des justifications de dépenses dans de nombreuses situations.

Et l'autre problème, c'est qu'un tel amendement limite justement le concours, comme l'a appelé M. Franco Meichtry, aux entreprises générales, alors que l'on sait très bien qu'il peut y avoir constitution de consortium, ce qui est une autre forme juridique, c'est une association d'entreprises, cela permet souvent à des entreprises, plus régionales, de pouvoir montrer qu'elles sont peut-être capables d'assumer un projet comme celui-ci. C'est un projet relativement technique, mais c'est un projet qui n'est pas une grande nouveauté, un parking souterrain, un certain nombre d'entreprises, y compris celles qui ne travaillent pas en entreprises générales, mais sous forme de consortium, sont parfaitement capables de les réaliser.

M. Emmanuel Gétaz a quand même un petit problème avec cette proposition, c'est qu'il n'y a pas de données sur le fait que le devis est trop élevé. Il veut bien croire son collègue M. Franco Meichtry, et que Fr.11'500'000.- c'est trop, mais il aurait voulu qu'il lui explique, par exemple par rapport au nombre de places, le coût à la place et en quoi, à cette occasion, on serait largement au-delà d'un autre parking, du même type, avec le même nombre de places, construit ailleurs.

Par conséquent tout cela semble problématique à M. Gétaz et il invite à refuser cet amendement, parce que notamment comme il l'a dit, à son avis il limite l'accès aux entreprises régionales dans le contexte d'un consortium, versus entreprise générale.

La discussion continue.

M. Franco Meichtry répond à M. Emmanuel Gétaz que quand on emploie le terme entreprise générale, c'est un contrat en entreprise générale. Cela peut être un consortium, et beaucoup d'autres choses, mais c'est l'idée du contrat, de l'offre d'une entreprise générale. On peut créer des entreprises générales pour un travail, cela se fait couramment.

Et pour les entreprises locales, rien n'empêche les entreprises montreusiennes, même les bureaux d'ingénieurs, d'architectes etc., de faire une offre en entreprise générale, et les locaux sont invités. Et si l'on va rechercher dans des arrêtés du Grand Conseil, l'entreprise montreusienne qui soumissionnerait ces travaux, pourrait avoir un prix supérieur de 5% puisqu'elle est locale. Donc il n'y a pas de limite. Cela a été discuté il y a plusieurs années, les entreprises locales doivent être avantagées.

M. Franco Meichtry aimerait aussi répondre à M. le Municipal Alain Feissli. Il est bien clair qu'il faut demander des offres, des devis, et c'est bien clair qu'ils ne sont pas tous rentrés, mais l'avantage de l'entreprise générale c'est d'avoir un projet ficelé, totalement calculé et l'on a des sociétés qui s'engagent à tenir les prix, les délais et les solutions techniques. C'est la seule solution pour faire baisser les prix et garantir un non dépassement. Toute autre solution est sans garantie.

M. Franco Meichtry est désolé, mais quand on a construit le parking du Marché couvert à Montreux, cela a été des dépassements à n'en plus finir. On a fait énormément de chantiers et il y a toujours eu des surprises, des dépassements, il ne faut pas dire le contraire. M. Meichtry est à la commission de gestion des abattoirs où on est toujours en train de "dépatouiller" les 10 millions les concernant. C'est une suite de dépassements, de surprises, par exemple la Rue du Pont, M. Meichtry s'est occupé de la demande de crédit complémentaire. Il y a déjà eu un tas de ces problèmes.

Alors c'est une solution, qui a été déjà discutée souvent au sein de la commune, cela ne date pas d'aujourd'hui, ce n'est pas une invention. M. Franco Meichtry tient à son amendement et recommande de l'accepter.

La discussion continue.

M. Bernard Gret voudrait préciser que les propos tenus par M. Emmanuel Gétaz, il les partage entièrement, c'est une vision beaucoup plus claire que celle de M. Meichtry en ce qui concerne les marchés publics, et l'attribution des marchés avec la liberté qui sied à ce genre d'ouvrage. D'une part parce que le marché public n'empêche pas les variantes d'entreprises, qui ont été faites dans le cadre de ces travaux, notamment sur les chapitres des fondations et des soutènements qui permettront peut-être d'économiser de l'argent, sous réserve de l'étude de détail de cette variante d'entreprise. C'est une ouverture totale du marché qui était intéressante.

Une affirmation qui a été donnée par M. Franco Meichtry, concernant un privilège qu'auraient les entreprises montreusiennes de plus 5%, est totalement fausse. Dans un marché public les règles du jeu sont décidées avant la publication, elles ne sont pas modifiables et ce genre d'argument est totalement faux. M. Bernard Gret recommande de ne pas suivre l'amendement de M. Franco Meichtry.

Maintenant, quelqu'un a dit cela est cher. M. Gret faisait partie de la commission, ils ont fait des ratios sur le prix rapporté aux places de parc. Il est difficile de le faire dans ce contexte, dans le sens où ce ne sont pas des places de parc simples, mais des places de parc qui supportent un parc public avec des surcharges. Il est donc difficile de subdiviser une dalle en deux pour savoir la part des charges reprises par le parking et celle par le jardin public. Donc les places sont un peu plus coûteuses que le prix normal, mais c'est explicable par le fait que ce parking souterrain devra supporter un jardin public. Et donc on peut dire, que sur la moyenne, le prix est tout à fait correct.

Donc on ne peut pas exprimer, à ce stade d'un préavis, que le prix est trop élevé. Il est clair que Fr. 11'500'000.- cela fait beaucoup de zéros, mais rapporté au travail à effectuer cela est tout à fait raisonnable. Et M. Gret pense, qu'en tant que membre de la commission, ils ont étudié dans le détail cette affaire, ainsi que l'aspect des marchés publics, qui a été longuement discuté. M. Gret peut assurer que toutes les procédures ont été bien conduites et il pense que d'une part, on peut refuser l'amendement de M. Meichtry, amendement un peu farfelu, et accepter ce préavis tel que présenté, parce qu'il est rondement présenté et bien mené.

La parole n'est plus demandée sur l'amendement. La discussion est close.

Le Conseil communal de Montreux refuse l'amendement de M. Franco Meichtry à une large majorité.

La discussion générale continue.

M. Vincent Tschopp n'a peut-être pas été très clair avant, en ce qui concerne sa question, mais il n'a pas reçu de réponse. Il réitère donc sa question par rapport aux box qui vont être mis à disposition en location. Il demande quelles garanties sont prévues dans les contrats de location, pour que ces box soient utilisés pour des véhicules et non pas pour entreposer divers matériels, qu'est-ce qui a été prévu à ce propos ?

M. le Municipal Alain Feissli répond que rien de plus et rien de moins qu'une gestion normale d'un patrimoine privé. Il en est notamment de même par rapport aux obligations des différents propriétaires d'immeubles, à savoir le respect des normes AEAI. Naturellement la commune se doit d'être exemplaire en la matière et de respecter les dites normes, notamment au travers d'inspections régulières.

M. Vincent Tschopp ne connaît pas ces normes. Est-ce que ces normes garantissent que ces box seront utilisés en tant que garages, et non pas pour d'autres usages ?

Les normes AEAI sont finalement des normes qui sont édictées par la Conférence des Etablissements cantonaux d'assurance incendie, qui imposent notamment, entre autres, des notions de charge thermique, et là en l'occurrence il est évident que des dépôts ne répondent pas à la norme de charge thermique.

La discussion générale continue.

M. Christophe Privet va insister en ce qui concerne la question posée par son collègue M. Vincent Tschopp, parce que cela l'intéresse aussi. Est-ce que M. le Municipal Alain Feissli peut dire clairement si, dans le bail à loyer, il est noté qu'il n'est pas autorisé de faire un dépôt de vin par exemple, ni emmagasiner du matériel, etc. ? La question de M. Vincent Tschopp est très claire, son souhait est de s'assurer qu'en mettant à disposition ces box, les personnes qui les louent ne les utilisent pas pour un autre usage que celui de garage à voiture, afin d'éviter que suite à l'investissement conséquent que l'on fait, ces véhicules soient remis sur le domaine public et non dans les box destinés à cet usage.

M. le Syndic Laurent Wehrli répond que cette question relèvera du droit du bail, puisque la location de ces box fera l'objet d'un contrat de bail, comme pour un appartement, mais ici en l'occurrence il s'agit d'un box pour voiture. Et toutes ces conditions seront écrites noir sur blanc dans le contrat de bail et ensuite comme tout contrat, il nécessitera un certain nombre de vérifications, ce qui sera plus facile que dans des appartements, puisque ces box seront grillagés et que l'on verra en passant ce qu'il en est. Et dans ce cadre-là, on interviendra comme l'on peut

intervenir au nom du droit du bail, lorsque le bail n'est pas respecté par l'une des parties, là en l'occurrence la partie louant le box.

Et si M. le Syndic peut se permettre ce gag, cela rendrait quand même onéreuse la location d'une cave ! On peut trouver meilleur marché comme cave pour ranger du matériel ! Mais pour redevenir sérieux, c'est du domaine du droit du bail, cela sera inscrit dans le contrat de bail, et il sera possible d'effectuer des contrôles conformément au droit du bail, respectivement de faire corriger.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Bernard Gret, en remplacement de M. le Président-rapporteur Jean-Marc Forclaz, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 14/2013 de la Municipalité du 7 juin 2013 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 11'500'000.- au maximum pour la réalisation d'un parking souterrain sous le Parc Donner et le réaménagement de la surface en zone de détente et de jeux,

ouï le rapport de la commission nommée pour l'examen de cet objet,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les investissements décrits dans le présent préavis ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 11'500'000.- au maximum ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
5. d'amortir cet investissement sur une période de 30 ans au maximum ;
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à une large majorité.

7.3 sur le préavis No 15/2013 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 137'000.- au maximum, sous déduction d'une éventuelle participation de la Fondation de la Ville de

Montreux pour l'équipement touristique, pour l'acquisition et l'exploitation d'une patinoire synthétique (rapp. : M. Y. L. Kundert)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Alain Imhof donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le groupe socialiste soutiendra à l'unanimité et avec enthousiasme ce préavis relatif à l'acquisition et l'exploitation d'une patinoire synthétique pour les raisons suivantes :

1. Ce projet est bénéfique non seulement à l'entier de la population mais aussi en particulier à notre jeunesse.
2. Contrairement à son habitude, cette Municipalité dépensière réussit à créer une réelle plus-value pour la collectivité publique à un prix plus que modique.

Je vous remercie ».

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Le groupe Montreux Libre estime que les structures sportives, sociales et culturelles doivent rester sur le territoire communal, près des centres urbains comme Montreux ou Clarens, soit là où le plus grand nombre de citoyens est susceptible de les utiliser.

En plus d'offrir un lieu convivial aux familles pour se retrouver, une structure sportive proche des habitants telle que prévue par le présent préavis permettra, en période hivernale, de fournir une occupation saine à la jeunesse urbaine.

Montreux Libre acceptera donc ce préavis sans réserve. Le contraire serait d'ailleurs étonnant, puisque notre collègue Jean-Pierre Buholzer proposait déjà de créer une patinoire de quartier démontable, dans un postulat dont la prise en considération a été refusée d'un saut de trois par ce Conseil en octobre 2010.

Les arguments invoqués pour le refus étaient le projet de patinoire à Puidoux et la présence de celles de Caux ainsi que de Vevey. Le premier a dû fondre jusqu'à se dissoudre, puisqu'on en n'entend plus parler. Quant aux deux autres, elles sont actuellement perçues comme un facteur de synergie et non plus de concurrence, le marché du patinage de loisir sur surface synthétique n'étant visiblement pas le même que celui du patinage de loisir sur glace.

Mais nous ne regrettons pas le refus de la prise en considération du postulat de notre collègue. En effet, vu le temps de traitement moyen des postulats de l'ancienne Municipalité du moins, on n'aurait de toute façon pas eu de réponse plus tôt ».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Yves Laurent Kundert, Président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, à l'unanimité, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu** le préavis No 15/2013 de la Municipalité du 7 juin 2013 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 137'000.- au maximum, sous déduction d'une éventuelle participation de la Fondation de la Ville de Montreux pour l'équipement touristique, pour l'acquisition et l'exploitation d'une patinoire synthétique,
- ouï** le rapport de la commission nommée pour l'examen de cet objet,
- considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à mettre en œuvre l'objet du présent préavis ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 137'000.- au maximum, sous déduction d'une éventuelle participation de la Fondation de la Ville de Montreux pour l'équipement touristique ;
3. de financer cet investissement par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'amortir immédiatement cet investissement par le prélèvement d'un montant correspondant sur le compte 9282.001 « Réserve générale » ;
5. d'inscrire aux budgets des années 2014 et suivantes les montants nécessaires à l'exploitation de cette patinoire (chapitre 355) ;
6. d'autoriser la Municipalité à signer tout acte ou convention en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité moins 1 voix contraire et 1 abstention.

7.4 sur le préavis No 19/2013, déposé par la voie de l'urgence au sens de l'art. 80 RRCOM, relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 90'000.- au maximum pour financer l'étude d'un projet de déchèterie communale (rapp. : Mme Sabine Leyvraz)

Le présent rapport a été transmis aux Conseillères et aux Conseillers sous format électronique et des exemplaires, sous forme papier, sont à disposition à l'entrée de la salle.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Mme Sabine Leyvraz, Présidente-rapporteuse de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est par 10 voix pour et donc à l'unanimité, que nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 19/2013 de la Municipalité du 23 août 2013, déposé par la voie de l'urgence au sens de l'art. 80 RRCOM, relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 90'000.- au maximum pour financer l'étude d'un projet de déchèterie communale,

ouï le rapport de la commission nommée pour l'examen de cet objet,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'étude d'un projet de déchèterie communale ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 90'000.- au maximum à imputer au compte du Bilan 9141 *Ouvrages de génie civil et d'assainissement à amortir* ;
3. de couvrir cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'amortir cet investissement par le compte de fonctionnement 450.3311 sur une durée de 5 ans au maximum ;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité moins 1 abstention.

7.5 sur le rapport No 12/2013 en réponse à la motion de M. Olivier Mark, prise en considération le 23 février 2005, « Mise en œuvre de mesures simples et concrètes afin d'augmenter la visibilité des participations montreusiennes au sein des organisations intercommunales » – au postulat de M. Alain Imhof, pris en considération le 19 mai 2010, sur les mesures permettant de garantir à la population l'utilisation de la piscine du Casino – à la pétition de M. Cédric Guichard & consorts, prise en considération le 1er septembre 2010, en faveur de la préservation de Glion contre l'extension de l'école hôtelière GIHE – au postulat de M. Olivier Mark, pris en considération le 1er septembre 2010, « En cas d'arrêt des activités de l'abattoir intercommunal, comment Montreux pourrait contribuer à réaffecter les installations et valoriser le quartier concerné » – au postulat de Mme Jocelyne Bouquet, pris en considération le 8 décembre 2010, « Afin d'assurer la qualité de vie à Chernex, réalisons la zone 30 km/h (et même 20 km/h aux endroits sensibles) maintenant et trouvons des solutions pour garantir la sécurité des piétons et le parcage des voitures (rapp. : Mme Catherine Buchet Bulliard)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La Municipalité et le Bureau de l'époque s'étaient mis d'accord pour traiter ces objets dans le cadre d'un seul rapport. Mme la Présidente propose d'ouvrir la discussion objet par objet, mais par contre de faire un seul vote sur les conclusions. Elle demande si quelqu'un s'oppose à cette façon de procéder, ce qui n'est pas le cas.

Elle ouvre la discussion sur la réponse à la motion de M. Olivier Mark, prise en considération le 23 février 2005, « Mise en œuvre de mesures simples et concrètes afin d'augmenter la visibilité des participations montreusiennes au sein des organisations intercommunales ».

La discussion est ouverte.

M. Alain Imhof donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, chères et chers collègues,

Au nom du groupe socialiste et aussi en ma qualité de dernier "survivant" parmi les différents postulants et motionnaires au sein de ce Conseil, j'ai l'honneur de vous inviter chers collègues à accepter la prise en considération du rapport dans son intégralité, dont je vous passerais lecture.

S'agissant plus précisément de mon postulat tendant à garantir pour la population l'utilisation de la piscine du Casino, je reste convaincu de sa pertinence lorsqu'il fut déposé en 2010, eu égard au projet épouvantable de construire un parking souterrain en lieu et place de cette piscine, dont l'utilité publique était notamment reconnue par une pétition signée par de nombreux habitants de notre commune.

Les assurances écrites données par la société d'exploitation du Casino, ainsi que les précisions données par M. le Syndic - qui parmi ses très nombreuses fonctions déjà détaillées par le groupe Montreux Libre lors du dernier Conseil, siège également au Conseil d'administration de la dite société - ont permis de me convaincre de la pérennité, au moins à moyen terme comme il est mentionné, de cette installation sportive essentielle à notre population. Je vous remercie ».

Mme la Présidente Irina Gote remercie M. Alain Imhof, malgré qu'il ait pris un peu d'avance, puisque son intervention devait intervenir pour le deuxième objet, mais on en prend note.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La discussion est ouverte sur la réponse au postulat de M. Alain Imhof, pris en considération le 19 mai 2010, sur les mesures permettant de garantir à la population l'utilisation de la piscine du Casino.

M. Alain Imhof s'étant déjà exprimé, Mme la Présidente demande s'il y a une autre intervention sur cet objet, ce qui n'est pas le cas. La discussion est donc close.

La discussion est ouverte sur la réponse à la pétition de M. Cédric Guichard & consorts, prise en considération le 1er septembre 2010, en faveur de la préservation de Glion contre l'extension de l'école hôtelière GIHE.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La discussion est ouverte sur la réponse de la Municipalité au postulat de M. Olivier Mark, pris en considération le 1er septembre 2010, « En cas d'arrêt des activités de l'abattoir intercommunal, comment Montreux pourrait contribuer à réaffecter les installations et valoriser le quartier concerné ».

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La discussion est ouverte sur la réponse au postulat de Mme Jocelyne Bouquet, pris en considération le 8 décembre 2010, « Afin d'assurer la qualité de vie à Chernex, réalisons la zone 30 km/h (et même 20 km/h aux endroits sensibles) maintenant et

trouvons des solutions pour garantir la sécurité des piétons et le parcage des voitures ».

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La discussion générale est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Mme Catherine Buchet Bulliard, Présidente-rapporteuse de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, et à l'unanimité, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le rapport No 12/2013 de la Municipalité du 31 mai 2013 en réponse :

1. à la motion de M. Olivier Mark, prise en considération le 23 février 2005, « Mise en œuvre de mesures simples et concrètes afin d'augmenter la visibilité des participations montreusiennes au sein des organisations intercommunales » ;
2. au postulat de M. Alain Imhof, pris en considération le 19 mai 2010, sur les mesures permettant de garantir à la population l'utilisation de la piscine du Casino ;
3. à la pétition de M. Cédric Guichard & consorts, prise en considération le 1^{er} septembre 2010, en faveur de la préservation de Glion contre l'extension de l'école hôtelière GIHE ;
4. au postulat de M. Olivier Mark, pris en considération le 1^{er} septembre 2010, « En cas d'arrêt des activités de l'abattoir intercommunal, comment Montreux pourrait contribuer à réaffecter les installations et valoriser le quartier concerné » ;
5. au postulat de Mme Jocelyne Bouquet, pris en considération le 8 décembre 2010, « Afin d'assurer la qualité de vie à Chernex, réalisons la zone 30 km/h (et même 20 km/h aux endroits sensibles) maintenant et trouvons des solutions pour garantir la sécurité des piétons et le parcage des voitures »,

ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. de prendre acte du présent Rapport et de considérer qu'il a été répondu à la motion de M. Olivier Mark, prise en considération le 23.02.2005, « Mise en œuvre de mesures simples et concrètes afin d'augmenter la visibilité des participations montreusiennes au sein des organisations intercommunales »
2. de prendre acte du présent Rapport et de considérer qu'il a été répondu au postulat de M. Alain Imhof, pris en considération le 19.05.2010, sur les mesures permettant de garantir à la population l'utilisation de la piscine du Casino

3. de prendre acte du présent Rapport et de considérer qu'il a été répondu à la pétition de M. Cédric Guichard & consorts, prise en considération le 01.09.2010, en faveur de la préservation de Glion contre l'extension de l'école hôtelière GIHE
4. de prendre acte du présent Rapport et de considérer qu'il a été répondu au postulat de M. Olivier Mark, pris en considération le 01.09.2010, « En cas d'arrêt des activités de l'abattoir intercommunal, comment Montreux pourrait contribuer à réaffecter les installations et valoriser le quartier concerné »
5. de prendre acte du présent Rapport et de considérer qu'il a été répondu au postulat de Mme Jocelyne Bouquet, pris en considération le 08.12.2010, « Afin d'assurer la qualité de vie à Chernex, réalisons la zone 30 km/h (et même 20 km/h aux endroits sensibles) maintenant et trouvons des solutions pour garantir la sécurité des piétons et le parcage des voitures ».

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

7.6 sur le rapport No 16/2013 en réponse à la motion transformée en postulat de M. Jean-Marc FORCLAZ, intitulée: « Pour permettre la vente des terrains industriels de la Foge » (rapp. : M. E. Gétaz)

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. Emmanuel Gétaz, Président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu** le rapport No 16/2013 de la Municipalité du 7 juin 2013 relatif à la motion transformée en postulat de M. Jean-Marc FORCLAZ, intitulée « Pour permettre la vente des terrains industriels de la Foge »,
- ouï** le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire,
- considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. de prendre acte du présent rapport ;
2. de considérer qu'il est ainsi répondu à la motion transformée en postulat de M. Jean-Marc Forclaz intitulée « Pour permettre la vente des terrains industriels de la Foge ».

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à une très large majorité.

7.7 sur le postulat de M. P. Aubort « Pour l'amélioration de la promotion des associations bénévoles proposant des activités destinées aux jeunes » (rapp. : Mme S. Leyvraz)

La discussion est ouverte.

M. Patrick Aubort donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Lorsqu'en 2009, la Municipalité propose la nomination d'un délégué au sport, le dirigeant sportif que j'étais entrevoit enfin le bout du tunnel des incompréhensions successives avec nos autorités. Je dois dire que depuis l'arrivée de M. Julien Chevalley, les changements sont radicaux et l'écoute est optimale. J'estime que pour le volet sportif, l'arrivée du délégué compense en bonne partie la disparition malheureuse de l'USM et j'en suis satisfait.

Délégué au sport, délégué à la culture et délégué à la jeunesse, ce triumvirat me semble efficient pour aider à promouvoir les associations bénévoles qui proposent des activités destinées aux jeunes. Cette communication est proposée sur deux axes principaux dans ce postulat : premièrement une refonte et une amélioration de la communication via le site internet de la commune en favorisant une recherche facilitée dans un environnement convivial et deuxièmement une optimisation du contact avec les parents et les jeunes en allant à leur rencontre lors d'un marché annuel des associations en période de rentrée scolaire.

Ma motivation à déposer ce postulat vient d'un constat qu'il me semble important de relever et de partager aujourd'hui. La facture sociale dans son ensemble, qu'elle soit cantonale ou communale explose et les reproches des citoyens à ce sujet affluent de toutes parts. Le panier social est pour moi un grand paquet dont font partie non seulement Animation Jeunesse, qui est à l'origine une mesure sociale visant à pallier à l'inactivité d'une certaine frange de nos jeunes en dehors des heures scolaires, mais aussi le nouveau Travailleur Social Hors Murs de Montreux. Le budget d'Animation Jeunesse est passé d'environ CHF 400'000.- en 2007 à plus de CHF 700'000.- en 2013, sans parler du financement du Travailleur Social Hors Murs. Si vous allez consulter le site internet de Montreux, Animation Jeunesse bénéficie d'une magnifique plate-forme informative à la hauteur de ses prestations. Je ne nie pas l'utilité d'une telle organisation et encore moins l'efficacité de Simon Smith et ses collaborateurs, leur but étant, je cite : « promouvoir le bon développement ainsi que l'intégration sociale des jeunes habitants de la commune au travers d'activités. S'atteler à impliquer les jeunes non seulement dans le développement d'activités mais également dans leur préparation ».

Mais ces buts, Mesdames et Messieurs, ces buts, ne sont-ils pas la raison d'être et les prestations de toute association bénévole, qu'elle soit sportive, culturelle ou d'utilité publique ?

Par ce postulat, je ne demande rien moins qu'une égalité de traitement dans la communication des activités destinées à la jeunesse. Animation Jeunesse ne devrait donc pas être considérée comme une finalité en soi, mais bien comme un simple maillon parmi l'immense choix d'activités proposées par l'ensemble des acteurs qui s'occupent de nos jeunes à Montreux.

Lors de la commémoration des 50 ans de notre commune, les associations ont joué le jeu massivement et avec plaisir. Les Montreusiens ont été émerveillés et surpris par l'éventail des activités qu'elles proposent. Et pourtant, la plupart d'entre elles communiquent déjà via leurs sites internet et les réseaux sociaux. C'est bien la preuve, et nous le savons pertinemment, qu'aucun moyen de communication virtuel, aussi performant soit-il, ne remplace le contact humain. **Le marché des**

associations me semble un moyen simple, rationnel et peu coûteux d'aller à la rencontre des petits Montreusiens de manière sympathique et décontractée.

Durant la commission, nous avons entendu quelques arguments qui vont à l'encontre de ma proposition, notamment ceux de coûts liés à une augmentation d'activités pour nos délégués ou encore le fait que ce n'est pas à la commune d'organiser un tel événement. Tout cela bien entendu accompagné de son traditionnel cortège de « y'a qu'à » réactiver l'USM, « y s'on qu'a », « y'faut que », etc... Dans une commune où il me semble que, depuis 2011, on constate un bouillonnement général d'activités de toutes sortes, je suis surpris du manque soudain d'imagination à trouver une solution pour cette petite manifestation. Pourtant, une synergie des trois délégués permettrait non seulement de faire un inventaire exhaustif des activités proposées aux jeunes, mais aussi de fusionner les ressources pour coordonner l'organisation d'une telle manifestation en utilisant bien entendu massivement la bonne volonté des participants. Le crédo serait alors : Avec les associations et pour les associations. Mais peut-être que notre commune n'est pas encore prête pour une gestion transversale dans ce domaine précis ? Et que cette proposition trop simple et visionnaire est prématurée ?

La question que vous devez vous poser, Mesdames et Messieurs, est relativement simple : voulez-vous oui ou non mieux mettre en valeur l'ensemble des activités de nos associations qui proposent des activités à notre jeunesse ?

En cas de vote négatif, qui sera le grand perdant ? Patrick Aubort tout seul ou nos associations ?

Pour moi, la contre-performance n'est pas un drame. Sportif depuis 40 ans, j'ai appris à me relever des défaites. Par contre, c'est pour nos jeunes que je serais déçu.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, pour les associations, pour notre jeunesse, pour leurs parents, je vous remercie de soutenir ce postulat ».

La discussion continue.

M. Yves Depallens donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, chers collègues,

Tout d'abord je tiens à remercier M. Patrick Aubort qui a amené le débat sur ce sujet grâce au dépôt de son postulat.

Toutefois je vous recommande de refuser la prise en considération de ce postulat pour les raisons suivantes.

Premièrement en ce qui concerne le premier aspect du postulat, soit l'amélioration de la visibilité des associations sur le site internet de la commune, je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'impliquer la Municipalité, une simple proposition d'amélioration à la responsable de la communication de la commune et du site internet suffit.

Deuxièmement, pour ce qui est du marché communal associatif, je comprends bien que le vide laissé par la moribonde USM ouvre la porte à l'imagination pour valoriser le fantastique travail fait par toutes les associations montreusiennes et les aider à attirer des membres. Je suis toutefois convaincu qu'il est indispensable de responsabiliser les associations pour ce genre de démarche et de déléguer, et non de déléguer cet encadrement à la commune.

Enfin, par rapport à l'USM, il me semble opportun de s'inspirer de ce qu'a fait la commune. En effet, nous avons aujourd'hui un délégué au sport, un délégué aux associations, et je pense qu'il serait opportun qu'au niveau des associations montreuusiennes on réfléchisse sur le même type d'activité, vu les différents besoins que les différentes associations ont, et je vais essayer d'y apporter une réponse en créant l'Association des clubs de sport montreuusiens.

Je vous recommande de refuser ce postulat et vous remercie de votre attention ».

La discussion continue.

M. Michel Zulauf ne croit pas qu'il y aura des gagnants ou des perdants ce soir, de victoire ou de défaite. M. Patrick Aubort émet finalement un vœu. Ce vœu traduit les meilleures intentions, soit améliorer éventuellement les prestations de la collectivité en faveur des associations qui proposent des activités destinées aux jeunes, et l'on sait bien que la plupart des actions de ces associations sont bénévoles.

Alors M. Zulauf ne dit pas que cette idée est un peu naïve, mais c'est finalement un peu de la poudre aux yeux, parce qu'il a l'impression qu'il y a déjà de nombreuses démarches qui sont faites, par le biais d'institutions publiques qui relèvent en particulier de la formation, et il ne voit pas dans quelle mesure la Municipalité doit répondre à ce genre de postulat.

Donc il invite plutôt l'auteur de ce postulat à le retirer.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Le groupe Montreux Libre est sensible à la nécessité d'améliorer la visibilité des associations, en particulier de celles proposant des activités aux jeunes, mais nous estimons qu'il faut avant tout utiliser les structures qui existent déjà avant d'augmenter le cahier des charges des employés communaux. Un annuaire des associations a récemment été créé sur le site Internet de la Commune, annuaire qui est encore appelé à se développer. Nous avons mis en place des panneaux d'information pour diffuser les événements organisés notamment par les associations. Il existait aussi une association des associations montreuusiennes, l'USM, qui pouvait contribuer à la promotion des associations qui en étaient membres. Je me souviens avoir moi-même participé à l'une ou l'autre journée USM, en tant que membre du Judo Club Montreux, où j'ai eu beaucoup de plaisir.

Certes, on peut toujours faire mieux, mais nous avons le sentiment que notre Commune s'y emploie déjà. Ce postulat semble donc enfoncer une porte ouverte, et c'est pourquoi nous ne le prendrons pas en considération et vous recommandons de faire de même ».

La discussion continue.

M. Raphaël Tanner donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Voici un postulat qui a donné lieu à de vifs débats et un faible consensus en commission. Pourquoi donc ? Certainement pour plusieurs raisons.

S'il est vrai que l'objectif de promouvoir les associations montreuusiennes est louable, par contre les moyens demandés, dans le cadre de ce postulat, sont excessifs selon nous.

Le site Internet de la commune vient de subir un lifting complet. Des améliorations, notamment au niveau du référencement des différentes associations, peuvent encore être faites. La Municipalité nous a montré en commission qu'elle était consciente de cela. Pour améliorer la recherche d'informations sur le site, un postulat n'est certainement pas nécessaire. Il suffit de donner des propositions d'amélioration à la commune qui saura en tenir compte. Le groupe UDC en est persuadé. D'ailleurs, les associations avaient été contactées par la Municipalité dans le cadre de la mise en place du nouveau site Internet. Si certaines associations ne donnent pas suite à ces demandes, ce n'est pas à la commune de rechercher à tout prix les informations manquantes. De plus, il est illusoire de penser que les associations qui ne donnent pas suite aux demandes de la Municipalité indiqueront à la commune les changements dans leurs données dans le futur. Il y a donc un risque d'avoir un site Internet qui n'est pas à jour, ce qui est dommageable pour la commune.

Quant au projet de marché des associations, il serait très coûteux à mettre en place. Organiser un tel marché à Montreux, vu le nombre d'associations, est un travail important. Il y aurait en plus des choix difficiles à faire quant à savoir quelles associations sportives ou culturelles pourraient y participer, avec des risques de mécontentement parmi les associations non autorisées à participer.

En conclusion, ce postulat provoquera des frais inutiles ainsi qu'une charge de travail supplémentaire non-négligeable pour les employés de la commune. Ainsi, le groupe UDC refusera la prise en considération de ce postulat ».

La discussion continue.

M. Bassam Degerab donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues,

Comme vous avez pu le constater à la lecture du rapport sur ce postulat, les commissaires étaient très divisés, parce que dans un premier temps on ne comprenait pas, malgré le bien-fondé de l'idée de notre collègue M. Aubort, comment y parvenir. Là où les choses ont coïncé c'est quand il fallait décider qui devrait prendre en main la mise en place de ce postulat.

Ce postulat est divisé en deux parties, la première partie c'est l'aspect communication, et là la Municipalité a très bien répondu. D'ailleurs on a constaté qu'il y avait des choses qui étaient déjà améliorées à ce niveau, donc pas de problème au niveau de la première partie de la demande du postulat.

Par contre, en ce qui concerne la deuxième partie, les débats ont pris pas mal d'ampleur surtout de savoir au niveau association, est-ce que l'on parle uniquement des associations sportives, d'associations culturelles ou tous types d'associations, et en réalité décider qui va faire partie de ce marché et comment établir un règlement pour la mise en place de cela ? Donc cela devenait très lourd, et l'on a même cafouillé au niveau du vote, puisque l'on a dû voter plusieurs fois. Ce postulat, à ce stade, n'est vraiment pas assez complet pour dire dans quel sens on devrait aller.

Un commissaire a estimé que le coût était très élevé pour la mise en place de cela. On voit dans le rapport que M. Julien Chevalley, délégué au sport, a déjà essayé, au niveau du sport, d'inviter des associations et qu'il n'a pas eu beaucoup de réponses.

J'estime qu'il ne faut pas surcharger la Municipalité dans son travail et je recommande de rejeter ce postulat ».

La discussion continue.

Mme la Municipale Jacqueline Pellet déclare que sur le fond de ce postulat, à savoir la promotion des associations qui proposent des activités aux jeunes, la Municipalité ne peut qu'adhérer. Maintenant quant à la forme que pourrait ou que devrait prendre cette promotion, là elle est plutôt réservée.

Les discussions de la commission l'ont bien montré, c'est la pertinence qu'une telle tâche soit assumée par la commune qui fait débat. Car, si à première vue, plusieurs aspects de cette promotion ne semblent pas trop compliqués à mettre en place, l'aménagement des pages internet du site communal par exemple, il faut se méfier de la lourdeur administrative et du travail supplémentaire de coordination, nécessité par un éventuel marché communal des associations, en collaboration avec les activités scolaires. On remarque déjà maintenant, lors de la rencontre annuelle des associations sportives, que celles-ci sont loin de répondre positivement à l'invitation communale à se rencontrer et beaucoup boudent même la réunion, voulant sans doute garder une certaine autonomie par rapport au giron communal.

Toutes n'ont pas le même public cible et ne ressentent pas forcément un besoin de regroupement, ni de visibilité, partagés en commun. Les arguments présentés en commission et dans le débat montrent des avis mitigés. La Municipalité l'est aussi car elle mesure que beaucoup de choses se font déjà par le biais des écoles : informations, sport scolaire facultatif, travail du délégué au sport, diffusion des informations par le "Chalendrier" ou le site de l'Animation jeunesse. La Municipalité et les directions des écoles ne pensent pas qu'il soit nécessaire d'y ajouter un marché annuel.

La commission est partagée, cela dit le Conseil est souverain et son vote tranchera la question.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Mme Sabine Leyvraz, Présidente-rapporteuse de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est par 4 oui, 3 non et 3 abstentions que la commission vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de prendre en considération le postulat de M. Patrick Aubort demandant "l'amélioration de la promotion des associations bénévoles proposant des activités destinées aux jeunes".

Le Conseil communal de Montreux décide à une large majorité de ne pas prendre en considération le postulat de M. Patrick Aubort « Pour l'amélioration de la promotion des associations bénévoles proposant des activités destinées aux jeunes ».

8. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ:

8.1 No 17/2013 relatif à l'approbation de la convention de dissolution des fractions de communes des Planches et de Sâles, Chêne et Crin et du projet de concession partielle de distribution d'eau à l'Association du Service des Eaux du Maralley (SEM). (Date de la commission : le jeudi 19 septembre 2013 à 19 h.00 à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux) ;

Mme la Présidente Irina Gote, les Présidents de groupes, les Présidents de partis, ainsi que tout conseiller ayant de l'intérêt sur ce sujet ont été invités à une séance d'information organisée par le Gouverneur des Planches, M. Michel Aubry, ainsi que par le Gouverneur de Sâles, Chêne et Crin, M. Claude Biavati, afin de leur retracer l'historique de la source et de leur donner des informations techniques et financières, dans le cadre du préavis proposé. Mme la Présidente tient ici à les remercier au nom des membres présents à cette séance qui fut fort intéressante.

La discussion générale est ouverte sur le préavis, ainsi que sur les documents en annexe.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence PLR : M. Florian Despond

Membres : Mmes Catherine Buchet Bulliard, Amiira Neff, MM. Patrick Aubort, Chrisitan Bécherraz, Florian Chiaradia, Bernard Gret, Pierre-André Spahn, Alexandre Staeger, Michel Zulauf.

8.2 No 18/2013 relatif à la révision du règlement communal sur la gestion des déchets et à l'introduction du principe de causalité sous forme de taxe au sac; à la réponse au postulat du 2 février 2011 de M. Olivier Mark "Combattons le "littering" à la source, pour que Montreux reste propre en toutes circonstances"; à la demande d'un crédit d'investissement de Fr. 820'000.- pour couvrir les frais de mise en œuvre de la taxe au sac. (Date de la commission : le jeudi 5 septembre 2013 à 19 h. 00 au Centre de la voirie, route de Brent 6 à Chailly)

La discussion générale est ouverte sur ce préavis, ainsi que sur l'annexe 1 : règlement communal sur la gestion des déchets de la commune de Montreux et l'annexe 2 : règlement communal sur la collecte, le traitement et l'élimination des déchets.

M. le Municipal Caleb Walther déclare que c'est avec satisfaction que la Municipalité dépose enfin ce préavis. Cela a été un gros travail qui a été commencé il y a fort longtemps, que ce soit au niveau des périmètres, au niveau de GedeRiviera, et ensuite de la commune.

Tout d'abord, avant d'entrer sur le contenu en lui-même, il donne une information administrative. Quand il a proposé la date du 5 septembre 2013, certaines personnes ont eu le sentiment que c'était une manière de mettre la pression, alors que l'intention était tout à fait contraire. C'est justement pour avoir plus de temps possible à disposition pour pouvoir en débattre. M. Caleb Walther s'excuse si certains ont pensé qu'il y avait une intention de faire le forcing.

Pour la Municipalité il a toujours été clair que cette commission méritait 2, 3 voire plus de séances, et ce n'est en tout cas pas la volonté de liquider cela le lendemain de la séance du Conseil communal.

De toute façon, pour des raisons techniques, à savoir l'impossibilité de trouver une secrétaire qui pourrait aider la commission demain soir, d'entente avec le Président

de la commission, la première séance sera fixée à mercredi prochain, mais M. Bécherraz pourra donner toutes les informations utiles aux commissaires.

Donc M. le Municipal Caleb Walther tient à réitérer ses excuses si certains ont senti qu'il y avait une pression. La priorité maintenant c'est que le Conseil communal puisse travailler et prendre le temps de discuter sur ce préavis qui est important et sensible.

Ce préavis, la Municipalité l'a voulu aussi pédagogique que possible, même si c'est un document qui est assez complexe à digérer. Ce que M. Caleb Walther aimerait maintenant quand même rappeler, c'est que le cadre légal est très clair, il ne donne plus de marge de manœuvre, sur peut-on ou ne peut-on pas instaurer une taxation des déchets sur la commune de Montreux. Cette situation était peut-être pendant de nombreuses années floue, mais maintenant le cadre juridique est très clair.

Par contre le cadre juridique laisse quelques marges de manœuvre, en particulier 3 grandes marges de manœuvre, et c'est là où la Municipalité fait des propositions, et c'est là où le Conseil communal a son mot à dire.

La première marge de manœuvre, la première discussion que l'on pourrait avoir, c'est quelle taxe causale mettre en place. Est-ce que l'on veut, pour résumer, une taxe au poids, une taxe au sac, et si on met une taxe au sac, quel sac?

Là, la Municipalité est claire, sur un territoire comme celui de la commune de Montreux, la taxe au poids est impossible à mettre en œuvre, sans des surcoûts très importants. On évalue à peu près à plus de 200 "Moloks" l'installation nécessaire pour un territoire comme celui de la commune de Montreux.

Maintenant sur la question de la taxe au sac, si actuellement deux communes de la Riviera souhaitent développer leur propre sac, pour des raisons de vision régionale et de quotidien des citoyens, il paraît nécessaire ou en tout cas très intéressant à la Municipalité, de suivre le concept dit harmonisé, soit le sac retenu par une majorité des communes du canton. C'est également celui qui est le plus intéressant du point de vue financier pour les communes, donc il n'a, de l'avis de la Municipalité, que des avantages, mais c'est une discussion que l'on pourrait avoir.

L'autre discussion c'est que la loi prévoit une taxe forfaitaire. Donc au-delà de la taxe au sac, on peut instaurer une taxe forfaitaire. Cette taxe forfaitaire, la Municipalité la propose, comme les autres communes de la région, à l'habitant. Un montant au départ de Fr. 80.-, qui sera adapté en fonction des comptes, et cela devrait rester à peu près ce montant-là. Comme on a pu le lire, toutes les communes n'ont pas fait ainsi, et on discutera probablement de cela.

Mais la troisième marge de manœuvre c'est celle la plus importante, c'est les mesures d'accompagnement. Il y a deux grands groupes de mesures d'accompagnement proposés, d'une part, si on demande aux citoyens de trier et qu'ils ne le font pas, on le paie, il faut donc qu'on l'accompagne dans les infrastructures et dans tout le dispositif de tri. Donc les mesures proposées ici sont quand même des mesures assez ambitieuses.

Le Conseil communal a voté précédemment l'étude d'une déchetterie sur la commune de Montreux. On propose encore ici toute une série de choses, dont notamment le maintien des éco-points, le maintien des collectes porte-à-porte des

déchets incinérables, des déchets verts et des déchets papier et carton. Par contre, on propose d'abandonner la collecte porte-à-porte des déchets encombrants. Ce système actuel ne permet pas de tri, en plus c'est une incitation probable à la fraude, en échange de quoi on propose cette déchetterie, on proposera des déchetteries mobiles, on proposera aussi aux citoyens un système de collecte à domicile payant, sauf pour les personnes pouvant justifier de soucis financiers, et dans ce cas-là on pourrait proposer la gratuité. Donc on propose toute une série de mesures pour favoriser le tri.

Les autres mesures d'accompagnement que l'on propose c'est celles qui sont souhaitées par la loi, mais il n'y a aucune obligation, ce sont les mesures d'accompagnement dites mesures sociales. Là, la Municipalité essaie de cibler les personnes qui pourraient en avoir besoin. M. le Municipal Caleb Walther les résume : ce serait d'une part tous les enfants de moins de dix-huit ans, tous les enfants entre dix-huit et 25 ans qui sont encore aux études, habitants chez leurs parents, mais cela ce sont des questions qu'il qualifierait de techniques, les personnes qui sont prestataires du RI ou des prestations complémentaires, ainsi que les personnes, qui pour des raisons médicales, produisent beaucoup de déchets, on entend ainsi les personnes qui souffrent d'incontinence.

La Municipalité a proposé ces mesures-là, et M. Caleb Walther sait que les membres du Conseil en ont déjà abondamment discuté, que c'est un dossier intéressant, et là le Conseil communal a aussi son mot à dire, et l'occasion de demander plus ou moins de mesures.

Donc la Municipalité attend clairement de la part du Conseil communal qu'il prenne ce dossier à son compte, qu'il y ait des discussions, que le Conseil communal puisse s'approprier ce qui est proposé et éventuellement le modifier.

La Municipalité est convaincue qu'elle propose un préavis qui est équilibré, qui répond au cadre légal et qui est aussi acceptable que possible pour le quotidien des citoyens. Il y aura quelques problèmes, cela va râler, par rapport à cela on a aussi toute une série de propositions en terme de communication, d'accompagnement sur la mise en place de ces dispositifs.

M. le Municipal Caleb Walther espère que ce préavis sera bien accueilli, mais maintenant ce dont il se réjouit c'est que l'on va enfin pouvoir en discuter avec le Conseil communal. Donc il se réjouit particulièrement de pouvoir participer aux séances de commission et surtout que l'on n'oublie pas que si toute cette loi existe, si ce principe du pollueur-payeur existe, c'est que c'est un moyen qui a fait ses preuves, pour que le citoyen réfléchisse à ce qu'il peut faire pour une meilleure gestion des déchets.

Donc ce qu'il ne faut pas oublier, c'est que derrière ce système de taxation il y a de vrais résultats pour un meilleur tri des déchets et une meilleure valorisation de ceux-ci.

M. Olivier Gfeller donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Le groupe socialiste ne peut pas se réjouir de ce préavis. Je vous épargne l'historique de notre longue lutte contre la taxe au sac, mais rappelons qu'en votation

notre point de vue avait été suivi par une majorité de citoyennes et de citoyens vaudois.

Si nous nous sommes opposés à la taxe au sac, ce n'est pas parce que nous pensons qu'il ne faut pas trier les déchets. Bien au contraire, nous estimons qu'il faut épargner l'environnement et les ressources de notre planète, c'est un devoir civique et une responsabilité vis-à-vis des générations à venir.

Cependant, l'incitation nous a toujours semblé une meilleure voie. Si nous sommes opposés à la taxe au sac, c'est à cause de l'aspect antisocial de toute taxe. Une taxe ponctionne de la même manière les personnes aisées ou démunies. Nous préférons l'impôt proportionnel à la capacité financière du contribuable, seul gage d'une redistribution des richesses équitable et favorable au lien social. C'est donc à contre cœur et contraints que nous travaillerons sur la problématique de la taxe au sac.

Nous voilà en effet, suite à une décision de justice, face à l'inéluctable. La commune est obligée de mettre en place un tel système. Par fidélité envers nos valeurs et nos engagements antérieurs, nous mettrons toute notre énergie à atténuer les effets antisociaux de cette taxe, car nous estimons que le préavis peut encore être amélioré sur ce plan-là. Je vous remercie ».

M. Olivier Blanc donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Nous pensons que l'introduction du principe de causalité ou, si l'on préfère, du principe du pollueur-payeur est une bonne chose.

On regrettera seulement que la commune de Montreux, comme bien d'autres il est vrai, ait attendu, avant d'introduire cette mesure, que le législateur cantonal l'y oblige.

Le préavis prévoit, comme l'a rappelé M. le Municipal Caleb Walther, d'accompagner la mise en place de la taxe au sac de mesures incitant au tri, comme des déchetteries mobiles par exemple. C'est une excellente chose.

En revanche, nous ne sommes pas convaincus par les modalités de la taxe. Nous ne sommes ainsi pas favorables à la perception d'une taxe forfaitaire, dont l'effet incitatif est nul, et qui défavorise, par rapport à la situation actuelle, les ménages modestes.

Certes, la loi cantonale nous oblige, si je suis bien renseigné, à prévoir une telle taxe, mais certaines communes la remboursent. C'est la solution que nous proposerons en commission.

Par ailleurs, nous pourrions aussi imaginer transformer la taxe au sac en une pure taxe d'incitation, telle que celle qui existe sur le CO₂ et les composés organiques volatils.

Dans ce modèle, les revenus que la commune tire de la taxe au sac seraient redistribués à la population, par personne. Cette solution serait en théorie la meilleure, puisqu'elle récompenserait les personnes qui produisent peu de déchets sans constituer, en moyenne, de nouvelles charges pour les habitants.

En effet la taxe au sac ne doit pas avoir pour but d'assurer de nouvelles ressources à la commune. Pour cela, il y a l'impôt.

Evidemment, il conviendra d'étudier la praticabilité d'une telle solution. Nous laissons le soin à la commission de se pencher sur ce problème.

Enfin, un point formel nous gêne. La Municipalité demande au Conseil communal la compétence de préciser, je cite : « Les modes d'exemption de la taxe forfaitaire ». C'est trop demander. Il s'agit, si la taxe forfaitaire est maintenue, d'un point politiquement très sensible, je pense notamment aux personnes qui seraient exonérées de la taxe. Il appartient à ce Conseil de traiter cette question et de fixer ces règles lui-même et non de déléguer cette tâche à la Municipalité. Je vous remercie de votre attention ».

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Le système d'une taxe qui a pour résultat de faire diminuer de 30% environ la quantité de déchets non triés est un bon système.

Mais que dire d'un préavis qui, pour mettre en œuvre ce système, augmente de 5 points la charge fiscale de notre commune, alors que nos comptes sont équilibrés et que nous n'avons pratiquement aucune dette ?

Que dire de ce préavis, qui propose de ponctionner les Montreusiens de centaines de francs par année, en plus des impôts qu'ils payent, alors que ces impôts sont déjà largement suffisants pour couvrir la gestion des déchets de notre commune ?

Montreux Libre est stupéfait de voir une Municipalité de majorité de droite vouloir imposer une augmentation de la charge fiscale de 5 points dans ce contexte. C'est totalement inacceptable et si le préavis était adopté tel quel, il est pratiquement certain qu'un référendum serait lancé.

C'est la raison pour laquelle Montreux Libre propose deux mesures, facilement compréhensibles et applicables, pour compenser la charge fiscale de la taxe poubelle et de la taxe forfaitaire.

Concernant la taxe forfaitaire, nous proposons simplement qu'elle soit ristournée sous forme de subvention, selon la procédure déjà appliquée à Ecublens et qui a été validée par le Conseil d'Etat. Il s'agit d'une procédure purement comptable, sans envoi physique de facture et qui « annule », en quelque sorte, la taxe facturée.

Concernant la taxe poubelle, nous proposons que les Montreusiens reçoivent en contrepartie un chèque économie locale, utilisable dans tous les commerces montreusiens. Le montant de ce chèque serait défini en fin d'année en fonction de l'encaissement des taxes poubelles, de manière à ce que globalement, la somme totale des chèques corresponde au bénéfice de la taxe poubelle réalisé par la commune.

L'avantage de ce chèque économie montreusienne serait de soutenir par la même occasion l'économie de notre commune, car les chèques, envoyés en fin d'année, seraient les bienvenus pour la période de Noël. Ils seraient aussi une manière de montrer le côté positif de la taxe poubelle. Le montant des chèques pouvant être adaptés chaque année, la situation financière de la commune ne pourrait jamais être mise en danger.

Enfin, le chèque étant du même montant pour chaque Montreusien bénéficiaire, il répondrait bien à la préoccupation d'éviter que les personnes les plus faibles financièrement soient plus pénalisées par rapport à la taxe poubelle que les personnes riches.

Montreux Libre défendra avec énergie le principe de ne pas augmenter la charge fiscale de la commune et demandera donc que les mesures de compensation répondent à ce principe ».

La discussion continue.

M. Michel Zulauf aimerait d'abord relever un point très positif, c'est le maintien dans notre commune des collectes porte-à-porte pour les déchets incinérables, pour les papiers et cartons, ainsi que pour les déchets compostables, ce n'est pas le cas dans beaucoup d'autres communes.

Par contre, on a vu ce mercredi matin la collecte des déchets encombrants dans toute la partie Est de la commune jusqu'à Montreux centre, et l'on a vu qu'il y avait un nombre considérable d'objets qui étaient déposés un peu partout. Alors c'est clair que c'est un travail ingrat pour les personnes qui sont chargées d'effectuer cette collecte, mais notre commune s'est fait connaître depuis beaucoup d'années pour des prestations exemplaires dans ce domaine, et M. Zulauf trouve que ce serait dommage d'abandonner ce service qui est rendu à la population, c'est véritablement un service de salubrité publique.

Actuellement, il y a beaucoup d'appartements qui sont remis très fréquemment par leurs usagers, et c'est l'occasion évidemment de se débarrasser de beaucoup de déchets encombrants. Alors il aimerait que la commission puisse évoquer ce problème lors de ses prochaines séances.

M. Michel Zulauf trouve qu'un préavis qui est accompagné de tant de dispositions juridiques existantes, montre finalement que notre marge de manœuvre n'est pas très élevée. Il a entendu hier soir que notre nouveau Président du Grand Conseil disait qu'un parlement ne devait pas être une chambre d'enregistrement par rapport aux propositions qui sont faites par l'exécutif. M. Zulauf espère que notre commission pourra véritablement se préoccuper des incidences pour la population des propositions qui nous sont faites.

M. Christian Bécherraz demande aux membres de la commission de se rendre près de l'écran, à la fin de la séance, pour leur communiquer les dates des séances de commission.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence SOC : M. Christian Bécherraz

Membres : MM. Patrick Aubort, René Chevalley, Bruno Femia, Claude-Pascal Gay, Emmanuel Gétaz, Oliver Gfeller, Michel Granato, Yves-Laurent Kundert, Michel Posternak.

8.3 No 20/2013 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 90'000.- au maximum pour le remplacement de l'éclairage intérieur des trois niveaux du parking du Marché. (Date de la commission : le mercredi 18 septembre 2013 à 20 h. 00, rue du Temple 11 à Montreux) ;

La discussion préalable est ouverte.

M. Christophe Privet ne cache pas son étonnement à la lecture de ce préavis. En effet, ce préavis est la suite logique à un amendement qu'il avait déposé en son temps au plénum et accepté par le Conseil.

A la lecture de ce dernier, force est de constater que c'est quasi un simple copier/coller de l'ancien préavis No. 08/2011, sans tenir réellement compte des inquiétudes passées du Conseil, qui avait rejeté cette dépense. Son contenu n'a pas changé, si ce n'est que l'on met en avant les pires défauts qui seront le choix de la technologie LED, cela reste à voir et à prouver. Quand on veut tuer son chien on dit qu'il a la gale.

Ce que M. Privet note, alors que l'on est à la recherche du label énergétique Gold depuis plusieurs années, c'est que notre consommation énergétique pour ce parking augmentera de 37%. Rien de nouveau n'a été tenté pour la réduire et réduire la facture financière.

Enfin pour clore, il demande que la commission soit nantie, une semaine au maximum avant sa réunion, des documents suivants :

- Rapport technique qui démontre qu'il va falloir adapter le câblage de l'éclairage du parking pour la technologie LED.
- Rapport de l'expert indépendant qui a fait une étude neutre.
- L'ensemble des appels d'offres, y compris celles, au pluriel, qui ont permis d'établir pour le LED, soit la technologie LED, un coût de Fr. 788'000.-.

Car il espère bien qu'il y a eu plusieurs appels d'offres pour établir ce chiffre.

Ainsi que tout autre document pertinent que le Président de la commission estimera utile.

M. Christophe Privet remercie d'avance la Municipalité de bien vouloir fournir ces documents.

La discussion continue.

M. Michel Bongard donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Le groupe des Verts lui n'est pas convaincu par ce préavis relatif au remplacement de l'éclairage intérieur des trois niveaux du parking du Marché.

Au chapitre des justifications, la référence à des plaintes régulières de clients, nous paraît bien vague.

Quant au sentiment d'insécurité, il ne nous paraît pas certain que plus de luminaires et plus de puissance soient la solution. La consommation prévue d'énergie est aussi impressionnante avec plus de 70'000kw/heure par année.

Il serait d'ailleurs intéressant de connaître la surface de panneaux solaires photovoltaïques à installer pour couvrir l'augmentation de la demande.

Nous demandons à la commission ad hoc, qui étudiera ce préavis, de s'enquérir des justifications du préavis et de s'intéresser aux pratiques en cours dans d'autres parkings souterrains. Je vous remercie de votre attention ».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence PLR : M. Bernard Schmid

Membres : MM. Felice Calvo, Bassam Degerab, Florian Despond, Bruno Femia, Mario Gori, Pablo Menzi, Jean-Baptiste Piemontesi, Christophe Privet, Rudolf Thomann.

8.4 No 21/2013 relatif à l'octroi d'une subvention de Fr. 180'000.- en faveur de l'organisation des championnats d'Europe d'escrime en 2015 à Montreux. (Date de la commission : le mardi 17 septembre 2013 à 20 h. 00, rue du Temple 11 à Montreux)

Mme la Présidente Irina Gote précise qu'une petite coquille s'est glissée dans le titre du préavis dans l'ordre du jour, les championnats auront lieu en 2015, tel que mentionné dans le préavis.

La discussion préalable est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence des Verts : M. Olivier Blanc

Membres : Mmes Juliane Baumann, Suzanne Cornaz, MM. Laurent Demartini, Alioune Diop, Denis Golaz, Yann Krebs, Claudio Mammarella, Marcel Muggli, Bernard Tschopp.

8.5 No 22/2013 relatif à l'adoption du projet de réaménagement routier, route de La Saussaz - RC 737. (Date de la commission : le mardi 10 septembre 2013 à 19 h. 00, rue du Temple 11 à Montreux) ;

8.6 No 23/2013 relatif à l'adoption du plan partiel d'affectation (PPA) "La Saussaz Ouest". (Date de la commission : le mardi 10 septembre 2013 à 19 h. 00, rue du Temple 11 à Montreux).

Ces deux préavis ayant une unité de matière évidente, il a été souhaité par la Municipalité qu'une seule et même commission traite de ces objets. Mme la Présidente Irina Gote demande si quelqu'un s'oppose à cette façon de faire, ce qui n'est pas le cas.

La discussion est ouverte.

M. Michel Bongard donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Le groupe des Verts apprécie que l'un des trois objectifs de ce plan partiel d'affectation soit de prendre en compte la proximité du ruisseau de la Maladaire. Mais nous doutons fortement que ses valeurs naturelles soient préservées, sachant qu'elles sont actuellement nulles, car le ruisseau est tristement canalisé dans une conduite ouverte de ciment.

Quant aux dangers naturels, concrètement des inondations, on peut craindre le pire car rien n'a été entrepris depuis les dernières inondations qui ont eu lieu il y a peut-être 4 ou 5 ans. Certes le cas est complexe et les projets de protection étaient pharaoniques et coûteux, selon l'entreprise de correction fluviale. Voici plus de 5 ans que le projet de sécurisation et de renaturation paraît dormir.

Obtenir un permis de construire, dans ces conditions, nous paraît difficile, car les terrains de sport seront proches du ruisseau et que celui-ci est protégé par la loi sur les eaux.

Au chapitre des transports, nous sommes surpris de constater qu'il est prévu de réserver 130 places de parking. Etonnant, lorsque l'on imagine que les sportifs viendront en ces lieux pour des activités physiques. On les verrait plutôt venir à vélo ou au pas de course pour s'échauffer.

Quant aux vagues promesses de l'amélioration des dessertes en bus, nous peinons à y croire avec si peu de garanties.

Charge à la commission ad hoc d'obtenir des réponses à ces questions auprès de la Municipalité. Je vous remercie de votre attention ».

La discussion continue.

Mme Catherine Buchet Bulliard déclare qu'elle ne prendra pas la présidence de cette commission, elle sera remplacée par M. Raphaël Tanner, mais la date est maintenue.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ces préavis:

Présidence UDC : M. Raphaël Tanner

Membres : Mme Bibiana Streicher, MM. Michel Bongard, Felice Calvo, Patrick Grognoz, Claudio Mammarella, Jean-Baptiste Piemontesi, Heinz Schoeneich, Domenico Silleri, Vincent Tschopp.

9 DÉVELOPPEMENT D'UNE MOTION ET DES POSTULATS SUIVANTS :

9.1 Motion de M. Ch. Privet pour un correctif budgétaire en vue d'optimisation du programme communal d'information par panneau lumineux.

M. Christophe Privet donne lecture du développement de sa motion :

« Madame la Présidente, chères et chers collègues,

A défaut d'être lumineux ce soir, je vais vous faire remonter le temps dans le cadre du préavis pour l'acquisition de 4 panneaux lumineux déposé par la Municipalité le 31 août 2011.

Dans la déclaration préliminaire que j'ai faite au nom du groupe Montreux Libre à cette date, j'avais souligné plusieurs points sur lequel la commission et le Conseil Communal devaient être attentifs dans le cadre de l'investissement prévu pour le panneau lumineux du 2M2C.

Je rappelle à toutes fins utiles que nous étions favorables à l'acquisition des trois autres panneaux, ce que confirme le procès-verbal du Conseil de cette même séance.

Je reviens donc, sur la déclaration préliminaire de Montreux Libre, je me cite donc :

« L'emplacement du panneau du 2m2C nous paraît peu opportun pour deux raisons.

Ainsi, lorsque l'on se rend sur le site du 2m2C, on remarque vite le manque de visibilité de ce panneau sur la façade avant du bâtiment tel que le montre le montage photo de l'annexe 5. En dehors du fait qu'il va créer un fort désagrément visuel et lumineux aux habitants de l'Avenue des Alpes, **aucun véhicule de passage n'aura**

la possibilité de le lire ou alors avec de forts risques de torticolis et d'accident ! Par ailleurs, la circulation piétonne à cet endroit est des plus faibles en dehors des grosses manifestations, pour une visibilité des plus faibles elle aussi.

Supprimer l'énorme panneau du 2m2C permettrait, du point de vue financier, la pose de plusieurs panneaux de taille plus petite dans des endroits plus fréquentés.

Nous proposons notamment qu'un panneau soit installé à la sortie de la gare de Montreux. Ce serait ainsi 13'000 personnes par jour qui seraient susceptibles de s'informer des événements montreuviens».

Lors des débats du Conseil du 5 octobre, je suis encore une fois intervenu au nom du groupe Montreux Libre, petit extrait :

« N'ayant pas d'autres solutions à vous proposer ce soir, le groupe Montreux Libre, dépose un amendement supprimant au budget le panneau du 2m2c.

Il est vrai qu'à plusieurs reprises la Commission de gestion a demandé que le 2m2c bénéficie d'un peu plus de visibilité et que la pose d'un panneau d'information serait idéale.

Alors pourquoi ne pas avoir réfléchi à la solution de poser un plus petit panneau du côté de la rue Emery, pour l'accueil des visiteurs venant dans le sens Villeneuve-Vevey et pourquoi ne pas faire de même avec le sens contraire Vevey-Villeneuve du côté du parking Lorius.

En finalité, voici l'idée que nous vous proposons ce soir au travers de cet amendement. Ceci va obliger la Municipalité à venir, si elle le souhaite, avec un projet de panneaux piétonniers pour le 2m2c. Ce sera aussi l'occasion pour la Municipalité de répondre à un autre vœu de beaucoup d'entre nous, à savoir la pose d'un panneau d'information à la gare».

Notre amendement pour la pose du panneau lumineux à la gare a été ensuite rejeté par le Conseil à la majorité. Dont acte ! Il faut savoir perdre en politique.

J'avais tourné la page de ce dossier, jusqu'à la réception du rapport de Gestion 2013 pour l'année 2012.

En dehors du fait que j'admire nos collègues de la Gogest pour leur qualité de travail et de rédaction et je les en remercie, ces derniers nous permettent d'avoir une photo bien claire de la gestion de notre commune tout au long de l'année.

À réception de leur rapport de 63 pages, j'ai pris le temps de le décortiquer et je ne vous cache pas qu'elle fut ma surprise, arrivé à la page 39 de ce dernier, de lire, 1^{er} extrait :

« L'installation du panneau contre le 2m2c a posé davantage de problèmes techniques que prévu, la structure de la paroi se révélant peu propice à l'accrochage d'un panneau qui pèse presque une tonne. Par ailleurs, le système de refroidissement du panneau aurait nécessité un important travail d'isolation phonique du toit afin d'éviter toute transmission de bruit ou de vibration dans le Miles Davis Hall. Ces éléments n'avaient pas été communiqués à la Municipalité et donc au Conseil communal, par le responsable technique d'alors. Une autre option a été envisagée, à savoir l'installation du panneau sur une structure métallique tubulaire devant la paroi du 2m2c ; cette solution avait toutefois le désavantage d'empiéter sur les places de parc ainsi que sur l'espace libre, très utilisé lors de grands événements».

En ce qui concerne les problèmes techniques au sujet de la pose du panneau sur la façade du 2M2C, je m'étonne tout autant que la Municipalité que ces éléments problématiques, n'aient pas été transmis à la commission, ainsi qu'à notre Conseil.

Cependant, la Municipalité n'aurait-elle pas dû être plus attentive, du fait que cela, semble-t-il, n'était pas la première fois que des erreurs d'études et d'avant-projet pour le 2M2C se soient retrouvés « épinglés » par la Commission de gestion.

Dans son rapport de Gestion de 2012 pour l'année 2011, en page 24, au sujet des travaux pour la création de surfaces administratives (préavis 25/2009), cette dernière conclut en ces termes :

« Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion réserve son jugement quant à la qualité du projet et l'avant-projet réalisés au préalable dans le cadre de ces travaux » !

Bref, ces éléments démontrent combien il est difficile de suivre tout le temps et « aveuglément » les spécialistes.

Plus loin dans le rapport de Gestion que nous avons reçu au mois de juin 2013, on peut lire au sujet du panneau lumineux du 2M2C :

« Enfin, l'ensemble des partenaires a reconnu que cet endroit n'était pas idéal pour la visibilité du panneau, qui, ainsi placé, était surtout lisible par les clients de la station-service et non par les usagers de la Grand-Rue. **L'analyse d'autres emplacements est en cours.** Le 4e panneau sera posé dès que possible, après les procédures habituelles pour ce genre d'installation, notamment la mise à l'enquête publique».

Je me trompe, ou il me semble que c'était exactement les arguments de Montreux Libre, lors de la déclaration préliminaire du dépôt de l'amendement et enfin lors du vote final ?

Raison pour laquelle, Mme la Présidente, je demande ce soir qu'une commission ad hoc soit créée afin d'étudier la motion suivante :

1. Le panneau lumineux du 2m2c ayant été acquis et livré et que ce dernier dort actuellement dans une cave, je propose l'idée de le réaffecter à un autre lieu plus opportun, comme la Gare de Montreux par exemple.
2. Que le montant de CHF 55'158.80 soit réaffecté à l'installation et à la mise en service de ce dernier ailleurs qu'au 2M2C.

Je vous remercie pour votre écoute ».

Cette motion sera étudiée par une commission qui sera nommée lors de notre prochaine séance.

10 DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

On a reçu la réponse à la question écrite de Madame Sabine Leyvraz. Selon l'article 83 de notre règlement, la discussion n'est pas ouverte sur cette réponse.

Il n'y a pas eu de réponse écrite à d'autres interpellations, puisqu'en suivant l'usage, on n'a pas interpellé la Municipalité, lors de notre dernière séance au mois de juin à Clarens.

10.1 Interpellation de M. Yann Krebs concernant : Retard dans la construction de la Maison de Quartier

M. Yann Krebs donne lecture de son interpellation :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Pour commencer mon intervention je déclare mes intérêts : je suis Président de l'Association des intérêts de Clarens.

Dans le dernier "Vivre à Montreux" du mois d'août 2013, figure un article annonçant que la construction de la Maison de Quartier de Clarens a débuté. La cérémonie de la "première pierre" a d'ailleurs eu lieu le 28 juin dernier. Il est également indiqué dans cet article que l'ouverture de cette Maison de Quartier, initialement prévue pour la rentrée scolaire 2014, est reportée à la fin de l'année prochaine.

A la lecture de cette information je m'étonne et pose donc les questions suivantes à la Municipalité :

- Trois mois après le début des travaux, quelle est la raison de cet important retard dans la construction ?
- Si la responsabilité de ce retard incombe à l'un des intervenants du chantier, des pénalités de retard ont-elles été prévues par contrat ?
- Cet établissement doit contenir des salles de classe. Ces salles étaient présentées comme indispensables pour la rentrée 2014 au vu de l'augmentation du nombre d'élèves, dès lors quelles mesures entend prendre la Municipalité pour combler ce manque de salles ?

D'avance je remercie la Municipalité de ses réponses ».

M. le Municipal Alain Feissli déclare que le planning initial garanti par le mandataire jusqu'au vote du préavis, a été examiné à plusieurs reprises et a été suivi régulièrement par la commission de construction.

Ceci étant, une fois que le préavis d'investissement a été voté par le Conseil communal, c'est à ce moment-là seulement que les différentes entreprises adjudicataires ont été connues et finalement c'est à ce moment-là, que le planning est discuté et affiné avec ces entreprises.

L'une des difficultés rencontrée dans ces travaux d'affinage a été l'obtention de la norme Minergie Eco, car elle demande la mise en œuvre de techniques de travail particulières dans certains domaines, comme par exemple le mode de séchage du béton sans ventilation d'appoint, pour prendre un exemple parmi d'autres.

Pour en revenir à la question de M. Krebs, on ne peut pas exclure, mais sans toutefois pouvoir clairement l'affirmer non plus, que la réalisation d'une construction Minergie Eco ait pu être sous-estimée par le mandataire dans sa première approche.

Dès lors, considérant ceci, il n'est pas possible d'imputer d'une manière claire la responsabilité de ce décalage de quelques 4 mois de planning, et pour le surplus la Municipalité relève que ce type de contrat, de par sa structure, ne prévoit naturellement pas de pénalités dans ce cas de figure.

Par rapport à la dernière question de M. Krebs, qui a trait aux conséquences scolaires, avec l'accord de Mme la Présidente Irina Gote, M. le Municipal Alain Feissli cède le micro à Mme la Municipale Jacqueline Pellet.

Mme la Municipale Jacqueline Pellet, en réponse à la question qui concerne les mesures qu'entend prendre la Municipalité pour combler ce manque de salles, aimerait souligner que l'augmentation des effectifs d'élèves à Clarens ne fait pas l'objet d'une vague qui arriverait d'un coup à la rentrée scolaire 2014.

Cette augmentation a été repérée et a commencé il y a plusieurs années déjà, elle a été dûment planifiée, puisque les premières réflexions autour de la prise en charge des élèves et des besoins scolaires ont été articulés, avec les usages que l'on ferait de la Maison de Quartier et cela est déjà apparu dans la commission de construction.

Ainsi l'augmentation du nombre d'élèves est progressive. En 2013, donc lors de cette rentrée scolaire, il y avait déjà une petite augmentation dans le secteur de Vinet. Actuellement l'établissement tourne avec 22 classes, certes bien chargées.

En 2014, on aura besoin de 23 classes, soit une de plus. Et en 2015, soit 25 classes, soit 26 classes, si tous les enfants sont bien présents ou s'il y a eu des mutations, donc 2 ou 3 classes de plus qu'actuellement.

C'est donc en 2015 que le programme Maison de Quartier sera utilisé dans son entier, et il correspondra alors au pic d'effectif qui est prévu.

Pour la rentrée 2014, puisque la Maison de Quartier ne sera pas prête, il y aura la possibilité, puisque l'on a besoin d'une classe de plus dans ce secteur, d'utiliser provisoirement un local de classe à Clarens gare. Ce local s'est libéré l'an passé, avec la création des deux Etablissements scolaires Montreux Est et Montreux Ouest, par le transfert des élèves de Chernex, qui étaient scolarisés à Montreux Ouest, et qui dorénavant sont entièrement pris en charge par Montreux Est.

Cette possibilité peut se mettre en place pour 2014, mais en 2015, les élèves placés provisoirement vont rejoindre leurs camarades à Vinet.

Ainsi la réponse a été donnée, mais s'il faut plus d'informations, Mme la Municipale Jacqueline Pellet est prête à les rechercher.

M. Yann Krebs remercie la Municipalité pour ses réponses.

10.2 Interpellation de M. Olivier Raduljica concernant : Stratégie municipale post Lex Weber

M. Olivier Raduljica donne lecture de son interpellation:

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues,

Les contours définitifs de la nouvelle loi ne sont certes pas encore complètement arrêtés et il reste encore des points à préciser ou à définir mais, qu'on le veuille ou non, nous sommes bien entrés dans une ère post Lex Weber. Le groupe socialiste souhaite dès lors obtenir des précisions sur la stratégie de la Municipalité pour cette nouvelle ère qui commence.

Pour nous, le paradigme qui prévalait jusqu'à aujourd'hui doit être revu. Nous devons dès aujourd'hui nous focaliser sur deux points qui sont des priorités pour notre groupe :

- 1) Accroître notre encouragement à une construction pour les Montreusiens.
- 2) Augmenter notre soutien au secteur hôtelier de notre commune qui lui peut continuer à se développer au contraire des résidences secondaires.

Pour le premier point, j'attends avec impatience le rapport au postulat de mon camarade Bécherraz, concernant la diversité et l'utilisation des aides au logement à disposition des Montreusiens, adopté par notre Conseil lors de sa séance du 14 décembre 2011.

En ce qui concerne le second point, je pose les questions suivantes à la Municipalité :

- 1) Quelle est la stratégie de la Municipalité pour soutenir l'hôtellerie sur notre commune ?
- 2) Quelle est la stratégie de la Municipalité pour encourager l'hôtellerie moyen de gamme sur notre commune ?
- 3) Quelles mesures la Municipalité pense-t-elle prendre pour encourager la réhabilitation ou la réaffectation des anciens hôtels de notre Commune?
- 4) Actuellement, pouvez-vous nous rappeler quelles sont les zones hôtelières sur notre territoire?
- 5) La Municipalité voit-elle la pertinence de créer d'autres zones hôtelières ?

D'avance, je remercie la Municipalité pour ses réponses ».

M. le Municipal Christian Neukomm déclare que la Municipalité répondra par écrit à cette interpellation.

11. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

La discussion est ouverte.

M. Yanick Hess donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Voilà maintenant 20 ans que Nicolas Gudet est rentré au Conseil communal de Montreux sous la bannière Radicale de l'époque. Le groupe PLR regrette le départ d'un Conseiller communal au tempérament posé, mais très au fait dans une multitude de domaines.

Notons également qu'il a siégé en tant que député entre 1994-1998, et a participé à 22 commissions parlementaires.

Sur le plan communal, bien que sa profession d'architecte ait été un plus dans les nombreuses discussions concernant les bâtiments, nous ne devons pas occulter sa passion pour la musique. Son engagement dans ce domaine le montre bien, que ce soit pour les Concerts à l'église St-Vincent et la rénovation de ses orgues, ou auprès du comité du Conservatoire.

Dans la session du Grand Conseil de juin 1997, je cite : « Monsieur le Député Nicolas Gudet développait une motion proposant la modification de la loi sur l'exercice des droits politiques, afin que chaque élu à un législatif soit passé devant le peuple ». Dans le cadre actuel, libre à chaque Parti d'interpréter ces propos.

Pour terminer, nous te souhaitons bon vent pour la suite et te remercions chaleureusement pour les 20 années consacrées à la collectivité en ta qualité...d'élu par le peuple ».

Applaudissements de l'assemblée.

Mme la Présidente Irina Gote souhaite plein succès à M. Nicolas Gudet dans ses activités associatives.

La discussion continue.

M. le Municipal Caleb Walther signale que la voirie de Montreux organise le "CLEAN UP DAY" pour combattre le "littering", en français courant c'est la nouvelle opération qui remplace "le coup de balai" de l'époque.

Donc on va mettre en place des journées portes ouvertes au centre de voirie situé à Chailly. Cela aura lieu le samedi 21 septembre et ce sera l'occasion, pour le Conseil communal et pour toute la population, de venir découvrir les machines, le matériel et poser aussi des questions sur les choses actuelles et sur ce dont on parle maintenant, c'est-à-dire l'avenir des déchets sur la commune.

M. le Municipal Caleb Walther invite donc à venir, afin que cette journée soit un beau succès et que l'on puisse profiter de montrer toutes les choses intéressantes qui se passent à la voirie.

La discussion continue.

M. le Syndic Laurent Wehrli déclare que puisqu'il est questions d'agenda – mais tous recevront aussi une information à ce sujet – et comme on l'a peut-être vu au travers du "Vivre à Montreux", le dernier week-end du mois de septembre, à savoir le samedi 28 et le dimanche 29, il y aura, sous le Marché couvert, la fête des jumelages et des communautés, rappelant ainsi que cette année il y a les 60 ans du jumelage avec Menton et les 60 ans du jumelage avec Wiesbaden. Qu'il y aura des groupes musicaux et artistiques de ces deux communes, ainsi que du district de Xicheng de Pékin qui a souhaité aussi pouvoir s'associer à cette manifestation, plus des groupes de la région.

On aura la possibilité de déguster des nourritures d'ici et d'ailleurs et au niveau du programme qui commencera le samedi à partir de 10h00 jusque vers 23h00, ainsi que le dimanche entre 08h00 et 16h00, il y aura deux ou trois points forts parmi tout le déroulement, c'est l'apéritif officiel qui se fera le samedi à 17h00, considérant qu'il était opportun d'attendre que nos amis de France et d'Allemagne soient tous arrivés, puisque pour certains ils ne peuvent voyager que le samedi matin. Egalement un petit déjeuner offert à la population avant un culte œcuménique le dimanche matin et ensuite, toutes les heures, des groupes de musique se produiront sur scène, ainsi il y aura la possibilité de partager des moments de convivialité.

M. le Syndic se réjouit de tous nous retrouver à cette occasion, et pour l'apéritif une invitation formelle sera envoyée.

La discussion continue.

M. Alioune Diop déclare que l'association Décal'Quai, que l'on a eu l'occasion de découvrir lors du Conseil du mois de juin 2012, a le plaisir de convier les personnes intéressées à une soirée théâtrale, le samedi 7 septembre à 20h00. Lors de sa première édition le succès a dépassé toutes les attentes. Pour celles et ceux qui souhaitent passer une excellente soirée, ils peuvent venir auprès de M. Alioune Diop pour qu'il puisse leur offrir des entrées.

Mme la Présidente Irina Gote rappelle que la prochaine séance de notre Conseil a été fixée au 2 octobre prochain à 20h00, ici même.

Elle prie les Conseillers de bien vouloir transmettre toutes leurs interventions à notre secrétaire, car les délais rédactionnels étant très courts, cela l'aiderait énormément. La secrétaire les en remercie d'avance.

Mme la Présidente souhaite à tous un bon retour dans leur foyer et lève la séance à 22 h 15.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

La Présidente:

La secrétaire:

Irina Gote

Charlotte Chevallier

Annexes:

5 correspondances